

**DES IDÉES
NOVATRICES**

**DE LA
RÉFLEXION
À L'ACTION**

**POURQUOI
PAS?**

**POUR
UNE JUSTICE
ACCESSIBLE**

RAPPORT ANNUEL

2016 | 2017

SOMMAIRE

LE BARREAU	2
Le Conseil	3
Le rapport du bâtonnier	4
Le rapport de la directrice générale	6
Les ressources humaines	7
Les résolutions adoptées par le Conseil	8
Les subventions octroyées par le Conseil	9
La conférence des anciens bâtonniers	10
LA PROFESSION	12
Les comités	13
Les activités	42
Colloque et conférences	45
Les services	48
LE PUBLIC	50
Les activités	51
Les services	54
LES PRIX ET HOMMAGES	56



La Mission

Promouvoir la protection du public, par des activités d'information et de sensibilisation, par une participation active à l'administration de la justice et par la défense de la règle de droit.

Le Barreau de Montréal

Composé de plus de 14 500 avocats, le Barreau de Montréal est l'un des plus grands barreaux du monde et le deuxième barreau francophone en importance. Comptant plus de 165 ans d'histoire, il fait figure de proue dans la recherche de l'excellence en matière d'éthique et de compétence.



LES MEMBRES DU CONSEIL

DE GAUCHE À DROITE:

M^e Michael N. Bergman, trésorier, M^e Caroline Larouche, secrétaire, M^e Michel P. Synnott, conseiller, M^e Alexandra Popa, conseillère, M^e Alexandre Forest, conseiller, M^e Doris Larrivée, directrice générale, M^e Sonia Lebel, conseillère, monsieur le bâtonnier Simon Tremblay, M^e Robin Schiller, conseillère, M^e Ashley Kandestin, conseillère représentant le Jeune Barreau de Montréal, M^e Walid Hijazi, conseiller, M^e Brian R. Mitchell, premier conseiller, M^e Marie-France Veilleux, conseillère, et M^e Philippe Décary, conseiller.

*J'amorçais mon mandat, le 4 mai 2016, avec les mots:
Pourquoi pas? Un an plus tard, je persiste, je signe et le redis:
Pourquoi pas? Car oui, il faut toujours se remettre en question.
Encore aujourd'hui, à cette question je réponds: Certainement!*

À l'instar de mes prédécesseurs, la dernière année en fut une bien chargée, non seulement en regard des innombrables heures investies, mais surtout, en émotions et en fierté.

De belles émotions éprouvées chaque fois que j'ai fait prêter serment à de nouveaux avocats, chaque fois que j'ai remis un prix à un confrère honoré ou à un jeune ayant participé à nos activités. Fierté chaque fois que j'ai été présenté comme étant le bâtonnier de Montréal, votre bâtonnier. Je considère avoir eu droit à un immense et unique privilège d'avoir pu vous représenter pendant une année et ainsi, dans la mesure du possible, faire progresser le Barreau de Montréal.

Il est évident que ce travail n'aurait pu avoir lieu sans l'aide inestimable des membres de votre Conseil ainsi que de la direction générale du Barreau de Montréal sans qui tout le travail que nous avons accompli et les réalisations que nous avons faites dans la dernière année n'auraient pu voir le jour.

Mon mandat à titre de 151^e bâtonnier de Montréal s'inscrivait sous le thème d'oser le changement, avec comme toile de fond une volonté réelle de faire place à la jeunesse et à la diversité.

Maître chez nous

Dans un premier temps, compte tenu de la désuétude et de la petitesse de nos locaux actuels et des risques d'expulsion imminente, je suggérais qu'on évalue la possibilité de nous procurer une maison du Barreau de Montréal.

C'est chose faite!

En effet, une étude exhaustive a permis de confirmer que l'achat de l'immeuble sis au 40, rue Notre-Dame Est (locaux actuels de la librairie Wilson & Lafleur) était préférable à la location de nouveaux locaux. Ainsi, grâce à cette excellente occasion d'affaires, le Barreau de Montréal prendra possession, le ou vers le 1^{er} octobre prochain, d'un immeuble de plus de 4400 pieds carrés. Nous serons maîtres chez nous. Nous aurons une Maison du Barreau de Montréal!

Grande consultation

Nous avons également procédé à la grande consultation de nos membres. Nous nous sommes promenés aux quatre coins de la section et avons échangé par courriel et verbalement afin de prendre le pouls des membres. Nous avons ainsi pu discuter du fonctionnement de la section, de façon à tenir compte des réalités qu'entraîne la nouvelle gouvernance de notre ordre professionnel.

Conséquemment à cette consultation, le Conseil du Barreau de Montréal a mis sur pied un comité composé de cinq anciens bâtonniers qui verra à lui faire des recommandations concernant les règles de fonctionnement, de façon à les mettre au goût du jour. Ces recommandations sont attendues pour 2018.



La grande consultation a également permis de constater un consensus sur le besoin de créer une association professionnelle d'avocats visant à défendre les intérêts socioéconomiques des avocats.

Association d'avocats

J'en avais parlé lors de la Journée du Barreau, le 8 septembre dernier. Le Barreau du Québec, dont la mission est de protéger le public, se retrouve souvent en position délicate lorsqu'il faut défendre les intérêts des avocats, surtout lorsque ceux-ci ne vont pas dans le même sens que sa mission première qu'est la protection du public.

Par conséquent, des discussions très sérieuses sont entamées et nous osons croire que nous verrons bientôt naître une association représentant les intérêts de tous les avocats du Québec.

Rôle de pratique

En mai dernier, je vous parlais également d'un rôle de pratique interactif. Bien que celui-ci n'ait pas encore vu le jour, des démarches et des discussions sont en cours de façon à ce qu'éventuellement, à l'instar des cliniques médicales, vous puissiez arriver au Palais de justice et prendre un numéro de façon à ne pas avoir à patienter, sans dire un mot et sans pouvoir travailler, dans une salle de Cour. Vous pourrez donc attendre à l'extérieur — voire à la bibliothèque — discuter du dossier, de l'audition du jour ou encore travailler sur d'autres dossiers. Nous osons croire que ce projet verra le jour dans les prochains mois.

375^e anniversaire de Montréal

Dans un autre ordre d'idées, nous avons souligné le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, notamment en collaborant à l'activité-bénéfice d'Éducaloi sous ce thème le 16 mars dernier, lequel a connu un retentissant succès, et ce, sans lien avec le fait que l'on m'ait confié l'agréable tâche d'agir comme maître de cérémonie. Ajoutons à cela que la 20^e édition du Salon VISEZ DROIT, tenue sous le thème de JUSTICE EN FÊTE et qui soulignait aussi le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, a attiré une foule record, et que nous tiendrons le 19 mai prochain une journée de formation sur l'histoire des palais de justice de Montréal. Un autre événement à ne pas manquer.

Nouveau comité

Finalement, nous avons également mis sur pied un comité sur les avocats ayant une carrière alternative afin d'impliquer davantage ces membres de plus en plus nombreux qui confirment l'adage rappelant que le droit mène à tout.

Adoption des lois

À ces projets annoncés en début de mandat s'ajoutaient ceux amorcés par ma prédécesseure, puisque j'ai eu la chance de succéder à une bâtonnière porteuse de plusieurs projets.

Le premier portait sur la question de l'adoption des lois en langue anglaise. Deux avancements importants ont été obtenus cette année. Tout d'abord, le fait que le Barreau du Québec se portera codemandeur au dossier advenant que des recours soient intentés contre le Gouvernement du Québec relativement à la façon dont les lois sont adoptées en langue anglaise. Deuxièmement, dans le cadre des discussions pour améliorer le produit final, le Gouvernement du Québec s'est engagé à embaucher deux avocats civilistes maîtrisant parfaitement la langue anglaise, qui s'assureront de la qualité de la traduction des lois dans la langue anglaise.

Sténographes

Le second dossier portait sur les sténographes. Le Barreau de Montréal, de concert avec la Magistrature, est à finaliser un document invitant ses membres à se prévaloir de l'article 300 C.p.c. en utilisant différents moyens technologiques, de façon à enregistrer avec la fiabilité requise les dépositions faites hors Cour.

Qui plus est, la création d'un comité conjoint avec le Barreau du Québec, l'Association des avocats de province et l'Association des sténographes a permis de constater que plusieurs progrès ont été faits cette année au niveau de l'accessibilité de la profession de sténographe aux anglophones, notamment par la facilitation pour les sténographes canadiens hors Québec de venir pratiquer au Québec, par l'assouplissement des règles d'accession à la profession et par la création imminente d'un programme de formation en langue anglaise.

Prix et distinctions

Lors de la Journée du Barreau du 8 septembre dernier, j'ai eu l'honneur et l'immense plaisir de remettre la Médaille du Barreau de Montréal à M^e Jean-Yves Bernard, Ad.E. Un honneur pleinement mérité pour cet éminent juriste.

Quant au Mérite du Barreau de Montréal, communément appelé le Bénévole de l'année, cette distinction sera remise cette année à M^e Alec Fafard lors de l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2017. Dans son cas, on aurait pu parler du bénévole des 10 dernières années.

Remerciements

Évidemment, plusieurs chantiers sont toujours en cours et je ne ferai pas état de tous les chantiers qui meublent le quotidien de la direction générale et les réunions du Conseil du Barreau de Montréal.

Je profiterai cependant de cette dernière tribune pour réitérer l'importance de faire entrer la profession au 21^e siècle en la pratiquant sans papier, de façon interactive, notamment pour alléger les coûts et les délais. Cela est, à mon avis, plus pertinent que jamais.

Sur ce, je vous remercie pour votre support tout au long de l'année.

Je remercie, en plus des membres du Conseil et de la direction générale, le premier conseiller du Barreau de Montréal, M^e Brian R. Mitchell, qui a fait preuve d'un appui inconditionnel tout au long de l'année. Vous êtes entre de très bonnes mains. Je lui souhaite le meilleur des succès pour son année de bâtonnat.

Je ne pourrais également passer sous silence la patience de mon employeur, celle de ma tendre moitié et de façon générale de ma famille et mes amis. Merci du fond du cœur.

Merci et longue vie à vous tous!

Soyez bons!

Le bâtonnier,



Simon Tremblay

25 ans déjà. En effet, le 6 janvier 1992, je me joignais à l'équipe du Barreau de Montréal comme adjointe de feu M^e Maurice Boileau, qui était alors le directeur général. Je mettais ainsi fin à une pratique de quatre ans en droit commercial immobilier et à une implication au sein du conseil d'administration de l'Association du Jeune Barreau de Montréal. En août 2002, je suis devenue directrice générale, soit depuis bientôt 15 ans.

25 ans, c'est beaucoup de bâtonniers, de membres du Conseil et de membres de comités. Des professionnels dévoués, qui aiment le Barreau et rendent ma vie des plus agréables.

Ressources humaines: une équipe merveilleuse

25 ans, c'est aussi beaucoup de collègues de travail, malgré le faible taux de roulement au Barreau de Montréal. Au fil du temps, plusieurs ont pris leur retraite, ce qui est tout à fait normal. Certaines ont voulu relever de nouveaux défis et d'autres n'avaient pas les qualités requises. Il y a aussi eu l'ajout de nouveaux collègues en raison de l'augmentation de la charge de travail.

Cette année, le mouvement au sein de l'équipe du Barreau de Montréal est principalement dû à l'arrivée de trois bébés en décembre et janvier. Trois employées sont présentement en congé de maternité. Tout le monde a eu, à un moment ou à un autre, à mettre les bouchées doubles et à faire plus que sa tâche habituelle. L'entraide a toujours été au rendez-vous afin de permettre au Barreau de Montréal de continuer à offrir des services de qualité aux membres et à la population. Je les en remercie.

Le changement le plus important a toutefois été de créer un poste de directrice des ressources humaines en mai 2016 et de confier ce dossier à M^e Nancy Brouillette, qui s'acquitte de cette tâche (et le travail n'a pas manqué) avec brio et je l'en remercie.

Comités

Comme vous le noterez à la lecture de ce rapport, les comités ont de nouveau été très actifs.

Avec l'entrée en vigueur en janvier 2016 d'un nouveau *Code de procédure civile*, les divers comités de liaison avec les tribunaux civils ont été mis particulièrement à contribution. Je remercie M^e Nathalie Guertin, directrice des affaires juridiques, d'assurer le suivi des travaux de tous ces comités et d'en faire une excellente coordination.

Je tiens par ailleurs à souligner la création des trois nouveaux comités suivants:

- Avocats ayant des carrières alternatives,
- Liaison avec la Régie de l'énergie et
- Liaison avec le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal,

qui a amené au Barreau de Montréal de nouveaux collaborateurs et j'en suis très heureuse.

Sans la précieuse aide des nombreux bénévoles, le Barreau de Montréal ne pourrait pas accomplir tout ce qu'il fait. Comme je tente dans la mesure du possible d'assister aux réunions de tous les comités, j'ai le bonheur d'en côtoyer plusieurs chaque jour et je les remercie pour leur important apport.

Le Salon VISEZ DROIT

Le Salon VISEZ DROIT fêtait ses 20 ans cette année et il a pu bénéficier d'une couverture médiatique incroyable, bien méritée. En effet, il s'agit d'une activité de grande qualité, qui s'améliore chaque année. J'ai été une fois de plus impressionnée par la programmation, l'organisation et le travail des quelque 200 bénévoles, qui sont épaulés de main de maître par l'infatigable directrice des communications, madame Gislaïne Dufault, que je remercie pour son excellent travail. Je tiens à souligner le merveilleux travail des membres du comité du Salon VISEZ DROIT. Je félicite et remercie le président du comité, M^e Horia Bundaru, qui n'a pas compté ses heures pour la mise en œuvre du salon et a été présent tous les jours au complexe Desjardins. Félicitations à M^e Francine Beaumier, qui fait toujours un travail incroyable à l'animation. Un merci spécial à M^e André d'Orsonnens, un bénévole dans une catégorie à part! Des félicitations spéciales à M^e Alec Fafard, qui ne compte pas non plus ses heures pour le Salon VISEZ DROIT et qui est le nouveau récipiendaire du Mérite du Barreau de Montréal.

Formation continue obligatoire

Les membres du Barreau de Montréal ont pu bénéficier d'une offre de formation variée. 21 activités ont été offertes pour un total de 37,5 heures de formation reconnue, dont deux en anglais, grâce à l'implication des membres de l'*English Speaking Section*. (Pour plus de détails, voir la section *Colloques et conférences de ce rapport*.)

Il y a lieu de souligner que depuis avril 2016, l'offre du Barreau de Montréal s'est enrichie des excellentes formations en droit du travail du Groupe des 2^e mardi.

Salon des avocats

Des toiles de madame Marylin Leblanc ont été installées au Salon des avocats en remplacement de celles de monsieur Hedy Gobaa. Ces toiles ont été choisies, encore une fois, à la suite d'un concours auprès des étudiants de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM. Elles ont été louées pour une période d'un an.

Situation financière

Le Barreau de Montréal est en excellente situation financière. Pour une sixième année, les revenus excèdent les dépenses. Alors qu'un déficit important avait été prévu en début d'exercice financier en avril 2016, l'année se termine avec un excédent des revenus sur les charges de plus de 100 000\$.

Contribution musicale spéciale

Je veux souligner la générosité de M^e Luc Thibaudeau et de son groupe, dont M^e Jean-Sébastien Clément, pour avoir permis au Barreau de Montréal d'offrir plusieurs activités musicales au cours de la dernière année, dont le cocktail de l'assemblée générale annuelle de mai 2016, le Concert des fêtes, permettant au Barreau de Montréal d'amasser des fonds pour la Fondation Mission Old Brewery, et le cocktail soulignant les 20 ans du Salon VISEZ DROIT, le 6 avril 2017. Un grand Merci!

Autres remerciements

Je remercie les représentants des divers tribunaux et organismes avec lesquels le Barreau de Montréal entretient une relation privilégiée. Le dialogue entre eux et les membres du Barreau permet une résolution efficace des problèmes vécus au quotidien par les praticiens. Ces forums sont une grande richesse et font l'envie de plusieurs organismes. Ils permettent au Barreau de Montréal de participer activement à l'administration quotidienne de la justice, dans l'intérêt supérieur du justiciable.

Je profite de ce rapport pour remercier les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal pour leur amitié.

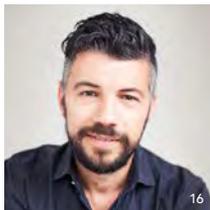
J'exprime aussi ma reconnaissance aux membres du Conseil qui donnent généreusement de leur temps et prennent au sérieux leur rôle de représentant des membres de la section.

Comme annoncé en mai dernier, monsieur le bâtonnier Simon Tremblay a été occupé. Il avait un programme ambitieux et, comme vous avez pu le constater à la lecture de son rapport, il n'a pas chômé. Je l'en félicite et le remercie de sa gentillesse.



Doris Larrivée, directrice générale

LES RESSOURCES HUMAINES



LA DIRECTION

- 1 M^e Doris Larrivée
Directrice générale
- 2 M^{me} Gislaine Dufault
Directrice des communications
- 3 M^e Nathalie Guertin
Directrice des affaires juridiques
- 4 M^e Nancy Brouillette
Directrice des ressources
humaines

LE PERSONNEL

- 5 M^e Catherine Alix
Coordonnatrice de comités
- 6 M^e Jean Michel Desgagnés
Coordonnateur de comités
- 7 M^e Stéphanie Bouchard
Coordonnatrice de comités
(à compter du 4 janvier 2017,
en remplacement de M^e Alix
en congé de maternité)
- 8 M^{me} Katherine Taron
Technicienne aux
communications

- 9 M^{me} Christine Plourde
Adjointe aux communications
- 10 M^{me} Frédérique Faubert
Adjointe administrative
- 11 M^{me} Isabelle Poirier
Adjointe administrative
- 12 M^{me} Marie-Béatrice Georges
Adjointe administrative
(à compter du 6 décembre 2016, en
remplacement de mesdames Poirier
et Faubert en congé de maternité)
- 13 M^{me} Ruth Kalama
Préposée au Service
de référence

- 14 M^{me} Linda Marcotte
Secrétaire-réceptionniste
- 15 M. Alexandre Martin Dufresne
Préposé au Salon des avocats
- 16 M. Jocelyn Roy
Préposé au Salon des avocats
- 17 M^{me} Marie-Ève Sansfaçon
Préposée au Salon des avocats

LES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

*Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre autres, adopté les résolutions suivantes :
(seules les plus importantes sont reproduites ci-dessous)*

27 avril 2016

Sur proposition de madame la bâtonnière Magali Fournier appuyée à l'unanimité, il est résolu de confier au comité consultatif sur les technologies de l'information le mandat de mettre en place un protocole concernant l'utilisation optimale de l'article 300 du Code de procédure civile.

25 mai 2016

Compte tenu de l'impact des manquements à la déontologie, l'éthique et la courtoisie professionnelle sur la protection du public, l'image de la Justice et celle de la profession, à la recommandation du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, sur proposition de monsieur le bâtonnier Simon Tremblay appuyée par M^e Michel P. Synnott, le Conseil confie au bâtonnier le soin de faire des représentations, lors de la réunion des 21 et 22 septembre 2016 du Conseil des sections du Barreau du Québec, afin que le programme de formation continue obligatoire soit modifié pour prévoir que quatre heures des 30 heures soient réalisées en participant à des formations sur la déontologie, l'éthique et la courtoisie professionnelle.

31 août 2016

À la recommandation du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, sur proposition de monsieur le bâtonnier Simon Tremblay appuyée par M^e Alexandra Popa, le Conseil, à l'unanimité, adopte la deuxième édition du Guide de courtoisie professionnelle, tel qu'elle lui a été soumise pour les fins de la présente réunion.

15 septembre 2016

Le Conseil autorise M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal, à signer, au nom du Barreau de Montréal, la demande de fonds adressée au Bureau du Fonds Accès Justice dans le cadre de son Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice.

14 décembre 2016

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal, bien qu'il salue l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 d'un nouveau *Code de procédure civile* (nCPC) et adhère aux principes de justice participative qu'il comporte, juge qu'il a été adopté sans respecter l'article 133 de la loi constitutionnelle de 1867.

ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a déjà statué que les versions française et anglaise des lois québécoises « ont la même valeur juridique », qu'elles doivent être adoptées dans les deux langues, faire pareillement autorité et avoir le même statut.

ATTENDU QUE la Cour Suprême a également statué que l'usage simultané du français et de l'anglais est requis pendant tout le processus d'adoption des lois. Or, le Barreau de Montréal a toutes les raisons de croire que cette obligation n'a pas été respectée pour l'adoption du nCPC.

ATTENDU QU'une analyse non exhaustive du nCPC permet d'anticiper d'innombrables difficultés d'interprétation entre les deux versions.

ATTENDU QUE les lois du Québec sont actuellement traduites par des non-juristes qui travaillent en vase clos et traduisent les lois selon leur propre compréhension.

ATTENDU QUE la version française est ainsi fragilisée par le processus législatif de l'Assemblée nationale et ultimement, tous les Québécois en subissent les conséquences. De nombreux justiciables risquent de faire les frais de débats stériles et coûteux.

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal, en conformité avec sa mission de protection du public, a saisi le ministère de la Justice de cette situation à maintes reprises. D'ailleurs, en décembre 2015, une entente est intervenue qui prévoyait que le ministère de la Justice retiendrait les services de jurilinguistes afin de faire une relecture complète du nCPC, déposerait un projet de loi pour terminer le travail de révision de la version anglaise du Code civil du Québec et formerait un comité qui verrait à développer de concert avec l'Assemblée nationale et le secrétariat à la législation des pistes d'amélioration respectant les principes de l'article 133 de la loi constitutionnelle de 1867 et de l'article 7 de la Charte de la langue française.

ATTENDU QUE ce comité n'a jamais vu le jour.

ATTENDU QUE lors d'une rencontre de représentants de la ministre, du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec le 11 janvier 2017, il a été convenu de finalement mettre sur pied ce comité afin de trouver une solution acceptable pour toutes les parties.

ATTENDU QUE malgré la création de ce comité, la situation demeure inchangée en ce qui concerne le processus d'adoption des lois, le Barreau de Montréal souhaite demander aux tribunaux de se prononcer sur sa constitutionnalité. En effet, le Barreau de Montréal estime que le gouvernement du Québec doit impérativement revoir son mode d'adoption des lois et mettre en place un processus de rédaction garantissant que les versions française et anglaise reflètent également l'intention du législateur.

ATTENDU QUE le Barreau de Montréal bénéficie d'une subvention afin de financer, en partie, un éventuel recours de cette nature contre le gouvernement du Québec et que celle-ci est disponible jusqu'au 31 mars 2017.

EN CONSÉQUENCE, le Barreau de Montréal demande au Conseil des sections de recommander au Conseil d'administration du Barreau du Québec de se joindre au Barreau de Montréal dans sa contestation de la constitutionnalité du processus d'adoption des lois par l'Assemblée nationale, étant donné qu'il ne rencontre pas les exigences de l'article 133 de la loi constitutionnelle de 1867.

Sur proposition de M^e Michael N. Bergman appuyée par M^e Sonia Lebel, le Conseil accepte qu'un mandat soit confié à des experts en immobilier afin qu'une étude comparative soit préparée pour lui permettre de faire un choix éclairé entre l'achat d'un immeuble ou la location d'espace à l'extérieur du Palais de Justice, pour relocaliser les bureaux du Barreau de Montréal et il accorde, à cette fin, un budget de 9000\$.

30 janvier 2017

À la recommandation du comité sur la diversité ethnoculturelle, le Conseil convient que le comité de formation des comités doit s'assurer que la composition des comités du Barreau de Montréal reflète le plus possible la diversité des membres en ce qui a trait, notamment, à la représentativité ethnoculturelle, des genres, des milieux de pratique, des champs de pratique et du nombre d'années de pratique, lorsque les critères de sélection le permettent.

22 février 2017

À la recommandation du comité sur le rayonnement international, sur proposition de monsieur le bâtonnier Simon Tremblay appuyée à l'unanimité, le Conseil donne son aval au comité sur le rayonnement international d'étudier la possibilité de répéter l'expérience du tourisme académique en décembre 2017, sous réserve des coûts liés à cette opération, en raison de la tenue du congrès de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB) à Port-au-Prince, en décembre 2017.

LES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE CONSEIL

Jeune Barreau de Montréal:

145000\$ à titre de subvention de fonctionnement, 25000\$ pour la gestion du service de préparation à une audition, 2609\$ pour le cocktail offert par la bâtonnière dans le cadre du congrès 2016 et 5000\$ comme premier versement d'une commandite de 10000\$ pour l'organisation du congrès conjoint avec le ABA-YLD, qui a lieu à Montréal du 4 au 6 mai 2017.

Avocats sans frontières Canada:

1500\$ pour l'achat de cinq billets pour l'activité-bénéfice.

Chercheurs de la relève:

350\$ pour l'organisation du colloque 2016, qui a eu lieu à l'Université de Montréal, le 6 mai 2016, et dont le thème était: «Imaginer de nouvelles avenues en droit et sciences humaines: affaires, travail, personnes»

École du Barreau du Québec:

500\$ pour financer l'activité de la rentrée des étudiants au centre de Montréal.

Éducaloi:

3000\$ à titre de commandite pour l'activité-bénéfice et 1200\$ pour l'achat de billets.

Faculté de droit de l'Université de Montréal:

500\$ pour aider à l'organisation de la 39^e édition du Tribunal-école Pierre-Basile-Mignault.

Pro Bono Québec:

20000\$ pour le financement de l'organisme et 1200\$ pour l'achat de billets pour l'activité-bénéfice.

Programme de soutien financier aux nouveaux parents:

Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 93 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 6636\$.

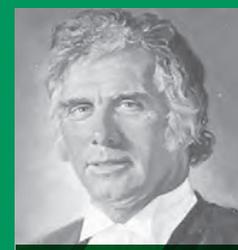
Revue Juridique étudiante de l'Université de Montréal (RJEUM):

270\$ afin qu'elle puisse se constituer en organisme à but non lucratif.

Tournoi de golf du Service de garde de la Chambre de la jeunesse:

750\$ à titre de commandite.





LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS

MEMBRES

M^e Magali Fournier, présidente
M^e Pierre Bourque, c.r., Ad. E., à la retraite
M^e John J. Pepper, Q.C., à la retraite
Monsieur André Quesnel
M^e J. Vincent O'Donnell, Q.C., Ad. E., à la retraite
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.
M^e Manuel Shacter, Q.C., Ad. E., à la retraite
M^e Alain Letourneau, c.r., Ad. E.
L'honorable Pierrette Rayle
M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E.
M^e Jean-Jacques Gagnon, Ad. E., à la retraite
L'honorable Robert Mongeon
M^e Richard J. McConomy
M^e Pierre Fournier
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
M^e Lynne Kassie, Ad. E.
L'honorable Michel A. Pinsonnault
L'honorable Richard Wagner
M^e Alan M. Stein
M. le bâtonnier Stéphane Rivard, Ad. E.
M. le bâtonnier Bernard Synnott, Ad. E.
L'honorable David R. Collier
M^e Julie Latour
M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
M^e Stephen G. Schenke
M. le bâtonnier Nicolas Plourde, Ad. E.
M^e Marc Charbonneau
M^e Elizabeth Greene
M^e Catherine Pilon
M^e Luc Deshaies
M^e Greg Moore

Nombre de séances : 2

MANDAT

À la réunion du 14 janvier 1981, alors qu'il était bâtonnier, M^e Philippe Casgrain, c.r., Ad. E. indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, d'une part pour qu'ils ne se sentent pas à ce moment écartés des activités du Conseil, et d'autre part pour que celui-ci profite de leur précieuse expérience. À la réunion suivante, soit le 18 février 1981, le Conseil adopte la résolution suivante et constitue de ce fait, la «Conférence des anciens bâtonniers» :

«À la première réunion du Conseil, celui-ci forme la "Conférence des anciens bâtonniers" composée de tous les anciens bâtonniers de Montréal, présidée par le bâtonnier en exercice, et dont le secrétaire du Barreau de Montréal est le secrétaire.

Cette Conférence est convoquée par le bâtonnier au moins deux fois au cours de l'exercice, afin de le conseiller lui et son conseil sur les grandes orientations de la section et sur tous autres sujets dont pourrait la saisir le bâtonnier.»

Le Conseil a modifié cette résolution de façon à ce que la Conférence soit présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, la Conférence s'est réunie à deux reprises et les membres de la Conférence ont entre autres discuté des sujets suivants :

- > Récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal.
- > Poste de premier conseiller pour l'exercice 2017-2018.
- > Les élections au Barreau du Québec.
- > Liens entre le Conseil du Barreau de Montréal et le bâtonnier du Québec et les représentants de Montréal au sein du Conseil d'administration du Barreau du Québec.

Le bâtonnier les a informés des divers projets qui occupent le Conseil, dont l'achat possible d'un immeuble, la grande consultation des membres, le rôle interactif, le 375^e anniversaire de Montréal, la version anglaise du *Code de procédure civile* et le processus d'adoption des lois québécoises.

De plus, pour une dixième année consécutive, les membres de la Conférence et les membres du Conseil se sont rencontrés dans le cadre d'un dîner informel, tenu à l'hôtel William Gray, le 15 novembre 2016.



**ASSURER LA
REPRÉSENTATIVITÉ
ET LA DIVERSITÉ**

La profession

L'expertise des membres du Barreau de Montréal couvre tous les domaines du droit, de l'administration et des affaires. Plusieurs membres sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur apport à la justice. Avec 51,8% de femmes, 23,4% de membres comptant 10 ans et moins d'admission, des avocats et avocates de toute provenance et parlant diverses langues, le Barreau de Montréal s'assure d'avoir la meilleure représentativité et diversité au sein de ses comités.

ACCÈS À LA JUSTICE EN LANGUE ANGLAISE

MEMBRES

M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E., coprésident
 M^e Pierre Fournier, coprésident
 M^e David Assor
 M^e Julie Baril
 M^e François Bourque
 L'honorable David Cameron, j.c.q.
 M^e Santina Di Pasquale
 M^e Sarah Dougherty
 L'honorable Nicole Duval Hesler, j.c.a.
 M^e David Ettetdgui
 M^e Tiberiu Holländer
 L'honorable Nicholas Kasirer, j.c.a.
 M^e Barry Landy
 L'honorable Gary Morrison, j.c.s.
 L'honorable Richard Starck, j.c.m.
 M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

Nombre de séances : 2

MANDAT

La mission de ce comité est d'assurer l'accès à la justice en langue anglaise à tous les justiciables du district de Montréal. Afin de veiller à maintenir un système juridique bilingue à tous les niveaux, de préserver les droits des justiciables et de poursuivre l'enrichissement culturel en découlant, les membres étudient les situations factuelles et juridiques pouvant affecter ou promouvoir cet accès.

RAPPORT DES COPRÉSIDENTS

Avant de se réunir pour la première fois cette année, le 12 janvier 2017, les coprésidents ont voulu rencontrer la bâtonnière du Québec, M^e Claudia P. Prémont, Ad. E. Lors de cette rencontre, à laquelle assistait aussi le bâtonnier de Montréal, M^e Simon Tremblay, ils ont pu discuter avec celle-ci des divers enjeux qui sont importants pour les Montréalais dont la langue première est l'anglais et tenter de mieux comprendre les vues du Barreau du Québec sur ces questions.

Le comité, à sa première rencontre, a discuté d'un projet de sondage pour mettre à jour le rapport de 2007 sur l'accès à la justice en langue anglaise. Cependant, de nouvelles pistes de solutions ont été identifiées entre cette réunion et celle du 10 avril 2017. Grâce à celles-ci, le comité a suggéré au Conseil du Barreau de Montréal de créer un sous-comité chargé d'évaluer la situation de l'accès à la justice en langue anglaise à Montréal.

Durant tout ce temps, le comité a continué de surveiller les développements dans divers domaines pertinents, dont la traduction des jugements en langue anglaise, la constitutionnalité du nouveau *Code de procédure civile*, la capacité des greffiers et autres officiers de cour de participer à l'accès à la justice pour les justiciables de langue anglaise.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE

MEMBRES

M^e Nathalie Bédard, présidente
 M^e François Bourque
 M^e Stéphane Davignon
 M^e Nathalie Drouin
 M^e Éric Dufour
 M^e Christian Lachance
 M^e Pascale Nolin
 M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 3

MANDAT

Ce comité constitue un forum où les présidents des divers comités de liaison avec les tribunaux de droit commun, soit la Cour d'appel, la Cour supérieure (en matière civile, commerciale et familiale) et la chambre civile de la Cour du Québec, et un représentant de la Direction des services judiciaires de la Métropole peuvent échanger sur leurs dossiers dans le but d'harmoniser et de rendre plus efficace le système judiciaire.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Au cours de la dernière année, les sujets suivants ont été abordés :

- > Le suivi des travaux des divers comités de liaison avec les instances judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure en matière civile, Cour supérieure en matière familiale, Cour supérieure, chambre commerciale et Cour du Québec) et des services judiciaires. À cet égard, la majorité des échanges ont été relatifs à l'application du nouveau *Code de procédure civile* et des règlements, au protocole de l'instance et à la demande d'inscription par déclaration commune. Il a été question des questionnements soulevés par les avocats, les tribunaux ou les services judiciaires, des difficultés rencontrées, des solutions proposées et des ajustements effectués ou prévus.
- > L'organisation de colloques par certains de ces comités de liaison, dont la plupart traitent de l'application du nouveau *Code de procédure civile*.
- > Le délai entre la réception de l'avis de jugement et la réception du jugement, en lien avec le délai d'appel. L'état des délais d'audition et d'obtention de jugements sur demandes conjointes en matière familiale, de même que ceux des jugements par défaut en matière civile. La question des avis de dossiers incomplets et le retard que ceux-ci occasionnent sur les jugements par défaut. La solution apportée à l'obtention des procès-verbaux d'audience en matière familiale.
- > Le registre des plaideurs quérulents.
- > La formation d'un sous-comité pour assurer la rédaction d'un guide de la proportionnalité.
- > La mise en œuvre d'un colloque portant sur la rédaction de procédures et de plans d'argumentation devant toutes les instances judiciaires.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE

MEMBRES

M^e Walid Hijazi, président
M^e Nellie Benoit
M^e René R. Boucher
M^e Nathalie Brissette
M^e Lyne Campeau
M. Jacques Duranleau
M^e Karine Giguère (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec)
M^e Josée Grandchamp
M^e Dominique Guimond
M. François Landreville
M^e François Lanthier
M^e Steeve Larivière
M^e Caroline Larouche (jusqu'à sa démission)
M. Marius Lupu
M^e Yves Ménard (jusqu'à sa démission)
M^e André Albert Morin, Ad.E.
M^e François Pelletier
M^e Nathalie Rochon
M^e Danièle Roy
M^e Nicholas St-Jacques
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Marc David, juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure
L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur de la Cour du Québec
L'honorable Pierre E. Labelle, juge coordonnateur adjoint à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec
L'honorable Éric Downs, juge coordonnateur adjoint pour la division des dossiers spéciaux en matière pénale (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure)
L'honorable Claude Leblond, juge coordonnateur adjoint pour la division des dossiers spéciaux en matière pénale
L'honorable Bernard Mandeville, juge-président de la cour municipale de Montréal

Nombre de séances : 2

MANDAT

Le comité sur l'administration de la justice en matière criminelle permet de maintenir le lien essentiel entre le Barreau et ses membres, la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec et de la Cour supérieure. Son mandat consiste à identifier, débattre et, si nécessaire, tenter de résoudre les difficultés auxquelles sont souvent confrontés les nombreux intervenants de l'administration de la justice criminelle dans le district judiciaire de Montréal.

Ce comité est donc composé de représentants de la Magistrature, du Service des poursuites pénales du Canada, de la Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec, du Bureau des procureurs de la poursuite municipale de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal, du Centre communautaire juridique de Montréal, de l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, de la Direction des services judiciaires de la Métropole, du ministère de la Sécurité publique et d'avocats de la pratique privée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Cour du Québec:

La chambre criminelle fait face depuis plusieurs années à un problème de délais entre la comparution d'un accusé et la date de procès. Le comité a continué de suivre la problématique de près. La Cour a vécu avec un déficit de juges pour une bonne partie de l'année et compose avec un manque d'espace pour entendre des procès. Des salles de cour du Centre judiciaire Gouin (normalement réservées aux causes du crime organisé) et de la chambre de la jeunesse ont ainsi été mises à contribution pour des procès criminels ordinaires. La visio-comparution est maintenant bien installée afin de limiter les déplacements inutiles de détenus et pour mieux administrer les salles de comparution. La phase 1 du projet de visio-comparution entre le Palais de Justice de Montréal et l'Établissement de détention de Montréal est un succès indéniable. La phase 2 du projet a été mise en œuvre avec l'Établissement de détention de Rivière-des-Prairies. Ce nouveau développement devrait apporter une diminution encore plus importante du transport des détenus tout en protégeant la relation avocat-client et optimiser les ressources disponibles du réseau correctionnel. L'arrêt Jordan de la Cour suprême du Canada, qui fixe des plafonds en matière de délais, a eu un impact important sur l'administration de la justice et tous les participants doivent revoir leurs façons de faire. L'AADM a fait valoir qu'il y a beaucoup de pression sur les avocats de la défense afin de faire avancer les dossiers rapidement, dont la renonciation aux délais dès le début d'un dossier ou la fixation d'une date d'enquête préliminaire sans avoir obtenu une divulgation complète de la preuve. Les membres du comité discutent des différents irritants vécus par les avocats et échangent sur les façons de les régler. Finalement, le service d'interrogatoire pour tenir lieu d'une enquête préliminaire est maintenant installé et un pamphlet d'information a été publié. Lorsque la citation à procès n'est pas contestée, les avocats peuvent désormais convoquer certains témoins dans une salle de conférence au lieu d'une salle de cour. Les interrogatoires sont enregistrés et un juge est disponible sur demande pour trancher les objections. Le président remercie l'honorable Pierre E. Labelle pour son travail remarquable en tant que juge coordonnateur et sa participation active aux réunions du comité. Le comité salue la venue de l'honorable Hélène V. Morin qui prendra le relais.

Cour supérieure:

Il existe toujours un sérieux problème de délais à la chambre criminelle. L'honorable Marc David continue de faire une gestion serrée des dossiers, notamment en exigeant de la poursuite de fournir rapidement de la documentation sur un dossier (les « cinq piliers») et en avançant les dates de procès lorsque possible.

Matières pénales:

Le comité a salué l'arrivée de l'honorable Claude Leblond à la coordination des causes spéciales en matières statutaires.

Sous-comité sur les détenus:

Le sous-comité a repris ses travaux en se réunissant à deux reprises pour parler du transport et l'accès aux détenus.

AVOCATES DANS LA PROFESSION

MEMBRES

M^e Francine Martel, présidente
M^e Christine Aubé-Gagnon
M^e Pascale Dionne Bourassa
M^e Florence Forest Bérubé
M^e Maguy Hachem
M^e Elysabeth Lessis
M^e Andréanne Malacket
M^e Julie Pelletier
M^e Isabelle Poirier
M^e Julie Poirier (jusqu'à sa démission)
M^e Alice Popovici
M^e Elyse Rosen
M^e Robin Schiller
M^e Miranda Simard-Brochu
M^e Catherine Alix, coordonnatrice du comité (jusqu'à son congé de maternité)
M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité a pour mandat de conseiller le Barreau de Montréal sur les questions qui touchent plus particulièrement les avocates. En plus de veiller à l'épanouissement professionnel par l'organisation d'activités de formation et de réseautage, les membres du comité se penchent sur les problématiques et les opportunités rencontrées par les avocates.

- Partenaire de prestige -



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi sa mission d'aider les avocates à demeurer au sein de la profession juridique en leur offrant du soutien sous diverses formes. Il a travaillé principalement sur les différents enjeux et moyens pour les avocates de progresser dans leur carrière et a choisi de mettre en valeur les différentes façons de pratiquer le droit « autrement » avec des carrières « hors des sentiers battus ».

Dans cette perspective, le comité a réalisé onze capsules d'avocates inspirantes et épanouies tant au niveau professionnel que personnel. Le lancement des capsules vidéo a eu lieu le 25 avril 2017 en présence d'un panel regroupant neuf des avocates des vidéos, modéré par M^e Brigitte Gagnon, coach professionnelle. Les vidéos sont disponibles sur le site Internet du Barreau de Montréal.

Plusieurs membres et collaboratrices du comité continuent de participer aux activités de « speed réseautage » organisées à l'Université de Montréal et l'UQAM afin de proposer aux étudiantes des perspectives de carrière innovatrices.

Le comité offre, en juin 2017, une conférence sur la gestion du stress et du temps avec D^{re} Sonia Lupien Ph.D, une conférencière dynamique, très populaire pour son expertise et son aisance à capter un auditoire. Utilisant l'image du mammouth – représentant les différents agents de stress de la vie moderne – pour illustrer son propos, D^{re} Lupien étudie les mécanismes du stress ainsi que son effet sur la performance et la mémoire. Elle aborde les diverses questions liées au stress pour permettre de le démystifier, le déconstruire et enfin le comprendre.

Finalement, le comité est fier encore du travail effectué par ses membres dans le cadre de la présentation de certaines candidatures pour la distinction Avocat émérite. Le comité considère important d'augmenter la présence de candidatures et de récipiendaires féminines pour cette distinction. Il a d'ailleurs invité les membres, par l'entremise des associés directeurs de leurs cabinets et les chefs de département de leur organisation, à participer activement dans ce processus.

Les membres du comité soulignent la collaboration de M^e Nancy Brouillette, M^e Catherine Alix, M^e Stéphanie Bouchard et M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Leur soutien et leur apport sont inestimables.



AVOCATS AYANT DES CARRIÈRES ALTERNATIVES

MEMBRES

M^e Jérémie Lavoie, président
M^e Béatrice Couture
M^e Yanick Deschênes
M^e Simon-Pierre Diamond
M^e Catherine Fugère-Lamarre
M^e Suzanne C. Gagné
M^e Émilie Giroux-Gareau
M^e Carole Grenier
M^e Andréanne Malacket
M^e Philippe Roy
M^e Martin Thibault (jusqu'à sa démission)
M^e Fabrice Anglade Vil (jusqu'à sa démission)
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

La mission du comité est d'offrir une représentativité des avocats ayant une carrière alternative dans les orientations et l'administration du Barreau de Montréal ainsi que d'offrir une tribune d'expression et de réseautage à ces avocats. Le comité a la tâche d'identifier les problématiques et de faire des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal sur toutes questions relatives au statut de membre des avocats ayant une profession en dehors de la pratique traditionnelle du droit.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Cette année constituait la première du comité. L'idée de sa création est venue de la volonté d'avocats aux carrières alternatives, travaillant dans des domaines aussi divers que la gestion, la consultation, la politique et l'enseignement, de participer plus activement aux activités du Barreau, afin de contribuer à la valorisation des carrières alternatives et de faire bénéficier les autres avocats aux carrières traditionnelles des avantages de leurs parcours.

Les travaux initiaux ont porté sur les façons d'atteindre ces deux objectifs. Rapidement, il s'est avéré que la formation obligatoire était un domaine particulièrement pertinent. Un sondage fut mené auprès des membres du comité afin de déterminer les sujets d'intérêt et le type de formation (durée, moment de la journée, etc.) qu'ils jugeaient favorables. La gouvernance, les relations publiques et la gestion se sont révélées être les sujets les plus intéressants.

Le premier événement du comité fut une formation offerte le 21 mars 2017. Intitulée « Le lobbyisme, une solution alternative au droit » et présentée par M^e Simon-Pierre Diamond devant une salle remplie de la Cour d'appel du Québec, elle permit de démystifier les rouages d'une discipline qui trouve parmi ses praticiens de nombreux juristes. Le succès de l'événement a confirmé l'intérêt de tous les avocats, pas seulement ceux aux carrières alternatives, pour des formations axées sur des sujets importants pour la pratique sans être techniquement juridiques.

Un autre volet est celui des relations avec les étudiants en droit envisageant des carrières alternatives. Déjà, plusieurs membres du comité participaient à des événements où ils pouvaient parler de leurs expériences. L'existence du comité permet désormais de donner aux différentes organisations intéressées un point de contact. C'est ainsi que le comité a pu recevoir la visite de membres du groupe « Droit autrement » de la faculté de droit de l'Université McGill afin de discuter des possibilités variées qu'offre une formation juridique.



AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE

MEMBRES

M^e Anne Mayrand, présidente
M^e François Brouillette-Clément
M^e Antonietta Calitri
M^e Raffaella Commodari
M^e Philippe de Grandmont
M^e Irène Kozina
M^e Marie-Claire Lachance
M^e Anamaria Cristina Miculescu
M^e Caroline Moreau
M^e Jeanne Morency
M^e Alexandra Popa
M^e Laurent Soustiel
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

L'objectif du comité est d'identifier et de discuter des problématiques particulières aux avocats œuvrant en entreprise, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic, afin de soumettre des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal et assurer ainsi une certaine représentativité au sein de l'ordre professionnel à ceux et celles qui pratiquent hors du cadre traditionnel du cabinet privé.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a accueilli quatre nouveaux membres et, comme l'année passée, la participation active de l'ensemble des membres a contribué à son succès.

La première activité, *La parole aux gens d'affaires*, qui s'est tenue le 29 septembre 2016, fut le résultat de deux années de travail. Les avocats en entreprise qui excellent dans leur domaine ont souvent l'occasion de partager la clé de leur succès. Toutefois, l'occasion d'entendre la perspective de leur client et employeur est plus rare. Le comité, en collaboration avec le comité des avocats en entreprise du Barreau du Québec et la Banque Nationale, a donc organisé un tout premier panel mettant en lumière des dirigeants de la Banque Nationale, d'Ivanhoé Cambridge et de Sanofi-Aventis, accompagnés d'un membre de leur équipe juridique. Le panel fut animé par M^e Anne-Marie Dussault. L'activité a accueilli plus de 110 participants et fait l'objet d'un article dans le Journal Barreau.

La deuxième activité du comité aura lieu le 24 mai prochain et est organisée en collaboration avec l'étude BLG. Les scandales en matière de bris de sécurité qui ont fait l'actualité récemment ont démontré l'importance du sujet. *Réagir efficacement lors d'une faille de sécurité* est une activité de formation qui sera donnée par M^{es} Élise Gratton et Mathieu Piché-Messier. Les avocats en entreprise auront l'occasion d'en apprendre davantage quant aux différentes étapes à suivre à la suite d'un bris de sécurité informationnelle.

- Partenaire de prestige -

MONTPETIT

■ RECRUTEMENT | RESSOURCES HUMAINES
RECRUITMENT | HUMAN RESOURCES ■



DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE (COMITÉ CONSULTATIF)

MEMBRES

M^e Aline Quach, présidente
M^e Stéphanie Beaulieu
M^e Maria Giustina Corsi
M^e Liviu Julius Kaufman
M^e Donald Michelin
M^e Catherine Ouimet (jusqu'à sa démission)
M^e Andres Miguel Pareja Chaparro
M^e Natalia Paola Quiroz
M^e Magalie Véro René
M^e René Saint-Léger
M^e Shahad Salman
M^e Tim Seah
M^e Sébastien Tisserand
M^e Jimmy Troeung
M^e Catherine Alix, coordonnatrice du comité (jusqu'à son congé de maternité)
M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 5

MANDAT

Le comité a pour mandat d'appuyer le Barreau de Montréal et le Jeune Barreau de Montréal (JBM) dans la réalisation de leur vision d'ouverture ethnoculturelle, notamment:

- > en développant la connaissance des membres du Barreau de Montréal et du JBM sur les réalités des communautés culturelles;
- > en incitant la participation des avocats, membres des communautés culturelles, dans les activités du Barreau et du JBM, dans le développement de la profession et dans son accès;
- > en organisant des activités de formation.

On ajoute les moyens suivants à ceux élaborés afin de réaliser le mandat du comité:

- > Aider à l'intégration sur le marché du travail des avocats et stagiaires en droit qui sont des ressortissants étrangers ou des personnes issues des communautés culturelles (en général visibles).
- > Sensibiliser les employeurs à leurs réalités.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, le comité s'est penché sur la question du recrutement des stagiaires et avocats issus de minorités ethnoculturelles dans le milieu juridique montréalais. Un sous-comité a été formé et une rencontre avec des recruteurs s'est tenue le 9 janvier dernier. Parmi les invités, on a pu retrouver des représentants de l'Aide juridique, de quelques cabinets montréalais, des centres de développement professionnel de deux universités et du groupe Montpetit.

Cette rencontre fort enrichissante a permis au comité de constater que des efforts ont été accomplis afin de favoriser l'embauche de stagiaires et avocats issus de la diversité ethnoculturelle, et que l'ouverture d'esprit des cabinets face aux avocats issus de la diversité est plus marquée qu'auparavant. Le comité espère organiser une nouvelle rencontre avec des recruteurs des contentieux montréalais ainsi que des petits cabinets au cours de la prochaine année.

Dans le cadre de l'activité « Pionniers » ayant eu lieu le 8 février 2017, l'honorable Daniel Dortélus de la Cour du Québec a donné une conférence intitulée *Diversité et Égalité, deux côtés d'une même médaille* aux membres du Barreau de Montréal. Le juge Dortélus a inspiré son auditoire, son discours ayant encouragé la diversité au sein de la magistrature du Québec.

Par ailleurs, le comité a soumis au Conseil du Barreau de Montréal des modifications à apporter au formulaire d'inscription aux comités et une politique concernant la diversité au sein des comités du Barreau de Montréal.

Le comité espère pouvoir apporter une mûre réflexion sur ses activités futures lors de la dernière réunion de l'année.

Finalement, le calendrier des fêtes religieuses est maintenant disponible, en ligne, sur le site du Barreau de Montréal.



DROIT DISCIPLINAIRE ET PROFESSIONNEL

MEMBRES

M^e Joann Zaor, présidente (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec)
M^e Sylvie Champagne, présidente
M^e Leslie Azer
M^e Julie de Gongre
M^e Jean-Claude Dubé
M^e Marc Dufour
M^e Geneviève Gagnon
M^e Éliane Gauvin
M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
M^e Sylvie Poirier
M^e Marie-Claude Sarrazin
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 3

MANDAT

Le comité a pour mandat d'examiner les enjeux liés à la pratique du droit disciplinaire et professionnel du point de vue de tous les acteurs concernés. Selon les sujets traités, le comité joue à la fois un rôle consultatif et informatif et il fait la liaison avec le Tribunal des professions et le Bureau des présidents des conseils de discipline.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

En mai 2016, le comité de liaison avec le Tribunal des professions s'est vu confier un mandat élargi par le Conseil. Son mandat vise désormais le droit disciplinaire et professionnel.

Le comité s'intéresse au projet de Justice sans papier qui aura cours au Tribunal des professions et au niveau de certains conseils de discipline.

Le comité a rencontré la présidente du Bureau des présidents des conseils de discipline, M^e Marie-Josée Corriveau. Plusieurs enjeux ont été discutés, dont les différentes directives, les heures d'audition, les plaidoyers de culpabilité, les nouvelles règles de preuve et de pratique. Un suivi doit être fait au cours des prochaines réunions.

Le comité s'est intéressé également au nombre de pourvois en contrôle judiciaire et à la possibilité de revoir la législation des paliers de révision et d'appel.

Le comité a discuté de certains enjeux liés au Projet de loi 98, dont la question des frais d'enquête.

La présidente remercie sincèrement M^e Marie-Josée Corriveau pour son ouverture, M^e Nathalie Guertin pour le soutien qu'elle apporte au comité et tous les membres pour leur engagement.



ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT

MEMBRES

M^e Anne-Andrée Charette, présidente
M^e Francis Barragan
M^e Chantal Beaudin
M^e Marie-Josée Belhumeur
M^e Denise Boulet
M^e Anaïs de Lausnay (jusqu'à sa démission)
M^{me} Gislaine Dufault
M^e Patrick Garon-Sayegh
M^e Pierre Gélinas
M^e Michel Ghali
M^e Alexandra Hodder
L'honorable Sylvie Lachapelle, j.c.q.
M^e Christine Lefebvre
L'honorable Danielle Turcotte, j.c.s.
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 4

GUIDE DE COURTOISIE PROFESSIONNELLE

et
Procédure informelle pour la réception
et le traitement des manquements au
Guide de courtoisie professionnelle

2^e édition



 Barreau de
Montréal

MANDAT

Le comité a le mandat de trouver des mesures qui doivent être prises pour améliorer l'image de l'avocat et de la justice. Il appert, en effet, que les contributions positives des avocats dans la société ne sont jamais, ou très peu, citées et le comité doit étudier la question et suggérer des moyens pour améliorer la situation.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité tient à remercier le président sortant, M^e Frédéric Carle. Fort de l'engagement et du dynamisme qu'il a su insuffler, le comité s'inscrit dans la continuité.

Au cours du dernier exercice, le comité avait recommandé au conseil d'effectuer des représentations auprès des instances compétentes en vue de favoriser la formation continue obligatoire en matière de déontologie, d'éthique et de courtoisie professionnelles. La résolution adoptée par le Conseil des sections en septembre 2016, prévoyant que trois des 30 heures de formation soient réalisées dans ce domaine, sera analysée par le Conseil d'administration de l'Ordre et le comité de la formation continue obligatoire. La période de référence 2017-2019 sera l'occasion pour le comité de déterminer les besoins, recenser les formations et les conférences existantes et émettre des recommandations sur leur pertinence.

Actualiser et promouvoir le *Guide de courtoisie professionnelle* demeure au cœur des préoccupations du comité. Ce guide est devenu une référence. Cité dans certaines décisions, il constitue la règle de l'art sur la façon de se présenter et d'agir devant le Tribunal. Le comité reconnaît l'importance de favoriser le développement de la nouvelle culture de la profession qui mise sur la collaboration plutôt que la confrontation. Pour ce faire, il participera activement à l'organisation d'une activité qui aura pour objectif d'amorcer une discussion sur les inconduites et d'y aborder les meilleures pratiques qui permettent de solutionner les manques de courtoisie de la part des collègues.

Le développement accéléré des outils technologiques et des réseaux sociaux imposent des changements dans les pratiques et posent des défis sur le plan éthique. Le comité a amorcé une réflexion sur les enjeux liés à l'utilisation responsable des médias sociaux. Il faut rappeler que l'avocat qui utilise les médias sociaux demeure assujéti à ses obligations déontologiques dans sa conduite au sein de la profession et doit ainsi agir avec courtoisie, dignité et modération. Il doit aussi éviter toute attitude susceptible de nuire à la réputation de la profession. L'intérêt suscité par cette question a mis en lumière l'importance de cibler divers facteurs de risque tels que la protection des renseignements personnels et confidentiels, le respect des confrères et des tiers, et d'évaluer l'opportunité d'en dégager un thème de formation.

Depuis quelques années déjà, des citations suggérées par le comité sont diffusées sous la rubrique *Parlons éthique* sur la page d'accueil du site Internet du Barreau et dans l'Infolettre. Il nous apparaît opportun de poursuivre la diffusion de ces capsules.

Il en est de même de la mise en œuvre du répertoire des ressources en matière d'éthique et de déontologie. La coordonnatrice du comité, M^e Nancy Brouillette, a identifié ces ressources, les a classées selon la liste des sujets faisant régulièrement l'objet de demandes des avocats dans le but de les rendre éventuellement disponibles sur le site du Barreau.

Enfin, le sujet des modes de facturation demeurera à l'ordre du jour et le rapport du Barreau du Québec constituera un excellent point de départ aux discussions ultérieures.

INFRACTIONS

MEMBRES

M^e Sonia Lebel, présidente
M^e Martin Chalifour
M^e Suzanne Costom (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec)
M^e Isabelle Doray
M^e Matthew Ferguson
M^e Charles Gauthier
M^e Véronique Guertin
M^e Luc-Olivier Herbert
M^e Tiberiu Holländer
M^e Caroline Larouche
M^e Gaëlle Missire
M^e Antoine Motulsky Falardeau
M^e Jean-Paul Perron
M^e Diane Petit
M^e Marie-Josée Richard
M^e Louis-Philippe Roy
M^e Nathalie Guertin, secrétaire

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il fait les recommandations appropriées au Conseil pour décision. Le comité peut aussi agir de son propre chef lorsque la protection du public l'exige et, plus particulièrement, il est autorisé à étudier les situations dont la secrétaire du comité, M^e Nathalie Guertin, a été témoin et qu'elle lui soumet.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 32 pour l'exercice 2016-2017 et de nombreux dossiers de l'exercice précédent demeuraient à l'étude.

Neuf dossiers ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions* pour un total de 44 constats d'infraction émis, dont 36 à la suite de l'exécution d'un mandat de perquisition.

15 lettres de contravention à la *Loi sur le Barreau* ont été transmises et plusieurs contrevenants potentiels ainsi rejoints ont communiqué avec le Barreau de Montréal à la réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. Plusieurs dossiers sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance. Enfin, 27 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice.

Parmi les actes reprochés, on retrouve principalement la préparation de procédures destinées à servir devant les tribunaux, l'utilisation d'un titre réservé et la publicité de services relevant de la compétence exclusive des avocats.

Enfin, sept dossiers en cours ont été finalisés, alors qu'il y a eu un plaidoyer ou une déclaration de culpabilité relativement à 27 chefs d'exercice illégal de la profession d'avocat, pour des amendes totalisant 67 000\$.



JUSTICE ADMINISTRATIVE

MEMBRES

M^e Claire-Elaine Audet, présidente
M^e Bruno Boucher
M^e Sébastien Caron (jusqu'à sa nomination au Tribunal administratif du Québec)
M^e Paul Deschenes
M^e Hélène Fortin
M^e Luc Harvey (jusqu'à sa démission)
M^e Louis-Paul Hétu
M^e Raphaël Lescop
M^e Lucrezia Plutino
M^e Linda Roy
M^e Sylvie Séguin
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité a pour mandat de se pencher sur les questions relatives à la justice administrative et de faire au Conseil les recommandations qui s'imposent afin d'en améliorer la qualité.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le comité organise des rencontres avec des acteurs de la justice administrative. Ces rencontres permettent de découvrir des tribunaux, des organismes et de nouvelles façons de faire.

C'est ainsi qu'au cours des dernières années, le comité a invité M^e Daniel Bureau, alors président de la Commission des transports du Québec et président du Regroupement des présidents des tribunaux administratifs; puis M^e Louise Rozon, régisseur à la Régie de l'énergie et alors présidente de la Conférence des juges administratifs du Québec; M^e Robert Côté, président de la Commission des relations du Travail avant que cette dernière ne soit intégrée au nouveau Tribunal administratif du travail; M^e Thierry Usclat, vice-président à l'éthique et à la déontologie à la Commission municipale du Québec en matière municipale, et M^e Anne Morin, présidente de la Régie du logement.

Cette année, le comité a accueilli monsieur Pierre Lanthier, juge administratif au Tribunal administratif du Québec. Monsieur Lanthier a présidé l'an dernier une audience de la section des affaires immobilières qui est devenue l'une des premières expériences au Canada de la présentation simultanée de la preuve par expert, aussi connue sous le nom de *hot-tubbing*.

En plus de partager son expérience avec les membres, monsieur Lanthier a souligné les particularités de cette méthode utilisée en Australie pour faciliter le déroulement des audiences. Le *hot-tubbing* consiste « (...) essentiellement à une discussion présidée par le juge dans laquelle les divers experts, les parties, les procureurs et le juge se livrent à une entreprise collaborative afin de cerner les questions en jeu et parvenir si cela est possible à une résolution commune de celles-ci. (...)»¹ On retrouve dans cette méthode le même esprit de collaboration qui se dégage du *Code de procédure civile* et de la justice participative.

Les membres ont également abordé différents thèmes en vue de l'organisation d'une formation au cours de l'exercice 2017-2018.



1. Description du *hot-tubbing* par le juge en chef de la Cour suprême de New South Wales, l'honorable Peter McClellan, « *Concurrent Evidence* » (2011) 14 *Effectus Newsletter*, p3.

LIAISON AVEC LA CONFÉRENCE DES ARBITRES DU QUÉBEC

MEMBRES

M^e Denis Lavoie, président
M^e Jean-François Beaudry
M^e Yann Bernard
M^e Bernard Dufour
M^e Isabelle Gosselin
M^e Maude Grenier
M^e Louise-Hélène Guimond
M^e Danielle Lamy
M^e Dominic Martineau
M^e Jean-François Pedneault
M^e Sophia Rossi Lanthier
M^e Marie-France Veilleux
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA CONFÉRENCE DES ARBITRES

M^e Nathalie Faucher
M^e Joëlle L'Heureux

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le but de ce comité est de créer un lieu d'échanges informels entre les membres du Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec sur des questions pratiques susceptibles de faciliter leur travail devant les tribunaux d'arbitrage.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

À partir de septembre 2016, le comité a connu un changement de membres significatif alors que le président, les deux représentants de la Conférence des arbitres et quelques membres ont été remplacés. Depuis cette date, le comité a tenu quatre rencontres et prévoit tenir une autre rencontre en mai.

Le comité s'est inscrit dans la continuité du travail fait par son prédécesseur et a poursuivi les travaux concernant les recommandations liées au témoignage d'un expert en arbitrage de grief. L'objectif consiste à ajouter au *Guide des meilleures pratiques en arbitrage de grief*, produit il y a deux ans, un chapitre sur le travail de l'expert en arbitrage de grief, ce qui devrait se conclure au début de septembre 2017.

Signalons que le comité du Barreau de Montréal entretient des relations avec le comité du Barreau de Québec qui travaille aussi sur le témoignage de l'expert. Les comités se consultent pour faire de façon commune la mise à jour du *Guide des meilleures pratiques*.

LIAISON AVEC LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MEMBRES

M^e Stéphane Eljarrat, président
M^e Louis-Frédéric Côté
M^e Claude Jodoin
M^e Jacinthe Kirouac-Letendre
M^e Extra Jr Laguerre
M^e Nathalie Lessard
M^e Geneviève Léveillé
M^e Gabrielle Marceau
M^e Alain-François Meunier
M^e Christopher R. Mostovac
M^e Yves Ouellette
M^e Jean Nicolas Simard
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'honorable Eugene P. Rossiter, juge en chef
L'honorable Lucie Lamarre, juge en chef adjointe

Nombre de séance: aucune

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour canadienne de l'impôt en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit fiscal.



LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL

MEMBRES

M^e Éric Dufour, président
M^e Martin Bernard
M^e Marie-Laure Braun
M^e Louis Brousseau
M^e Danielle Gervais (jusqu'à sa démission)
M^e Karine Giguère (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec)
M^e Robert Israël
M^e Marie Christine Kirouack
M^e Éric Lafrenière
M^e Francine Léger
M^e Mario Longpré
M^e Gilles Villeneuve
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL

L'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef du Québec
L'honorable François Doyon
M^e Pascal Pommier, directeur général
M^e Bertrand Gervais, directeur du greffe et greffier des appels -
Division d'appel de Montréal
M^e Stéphanie Legros, coordonnatrice juridique

Nombre de séances: 2

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a traité de sujets variés, dont voici les points saillants:

> En matière criminelle:

Des modifications seront probablement apportées aux règles de la Cour en matière criminelle. Les membres du comité et les représentants de la Cour en discutent depuis quelques années. Selon toute vraisemblance, il semble que la Cour d'appel tiendra compte, lors de la révision de ses règles de pratique en matière criminelle, des recommandations et des commentaires formulés par les membres du comité.

Des discussions sont aussi en cours afin de voir à la modification des règles de la Cour en matière pénale.

Il a enfin été question des difficultés que présentent les ordonnances de non-publication et de non-diffusion quant aux motifs des jugements rendus par la Cour, d'abord pour les praticiens, ensuite pour la personne finalement acquittée par la Cour.

> En matière civile:

L'adoption du nouveau *Code de procédure civile* a entraîné l'adoption d'un nouveau *Règlement de procédure civile*. Les membres du comité se sont rencontrés afin de discuter de l'application, au quotidien, de ce nouveau règlement et des premiers constats que les praticiens en tirent. Aucune problématique majeure n'a surgi jusqu'à maintenant.

> Colloque de la Cour d'appel:

Il a été convenu d'attendre l'adoption des modifications aux règles en matière criminelle avant de tenir le prochain colloque.

> Site Internet de la Cour d'appel:

Le Greffier des appels à Montréal a continué d'informer les membres du comité de l'évolution du site Internet de la Cour et des nouveautés qu'il contient. Il a été à l'écoute des ajustements mineurs proposés par les membres. Ce site est hautement apprécié par les membres de la communauté juridique.

Le président remercie chaleureusement les membres de la Cour et du comité de liaison pour leur participation active qui témoigne de l'intérêt commun à promouvoir une Cour d'appel efficace, accessible et exemplaire.



LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LA COUR FÉDÉRALE

MEMBRES

M^e Francisco Couto, président
M^e Michael N. Bergman
M^e Magali Fournier
M^e Emma Lambert
M^e Pierre Lamothe
M^e Joanie Lapalme
M^e Claudia Andrea Molina
M^e Felipe Morales
M^e Peter Shams
M^e Alexandra Steele
M^e Alexander Steinhouse (jusqu'à sa démission)
M^e Michel Claude Synnott
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

L'honorable Marc Noël, juge en chef
L'honorable Richard Boivin
L'honorable Yves de Montigny
L'honorable Johanne Gauthier
L'honorable Marc Nadon
L'honorable Denis Pelletier
L'honorable André F. Scott
L'honorable Johanne Trudel
M^e Chantal Carbonneau

REPRÉSENTANT LA COUR FÉDÉRALE

L'honorable Paul Crampton, juge en chef
L'honorable Jocelyne Gagné
L'honorable René LeBlanc
L'honorable George R. Locke
L'honorable Luc Martineau
L'honorable Simon Noël
L'honorable Michel M. J. Shore
L'honorable Martine St-Louis
M^e Sylvia MacKenzie

LE PROTONOTAIRE

M^e Richard Morneau

Nombre de séances: 2

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le Barreau de Montréal afin de considérer toutes les questions ayant trait à l'administration de la justice devant ces tribunaux.

Ces deux tribunaux, établis conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi constitutionnelle de 1867 pour la meilleure administration des lois du Canada, sont bjuridiques (droit civil et *common law*) et exercent leurs juridictions dans des secteurs spécifiques dont les principaux sont les suivants: administratif, autochtone, amirauté, couronne fédérale, fiscal, immigration et propriété intellectuelle. La composition du comité (juges et avocats) reflète ces champs de pratique.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité s'est réuni à deux reprises. La première fois fut entre les représentants du Barreau, afin d'échanger sur les sujets de discussion pour la rencontre avec la Magistrature. La deuxième rencontre a eu lieu avec les membres de la Magistrature au mois de janvier 2017. Il a été notamment question des sujets suivants:

- > Rapport des juges en chef de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale sur les activités de leurs cours respectives ainsi que de l'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ);
- > Suivi des initiatives de modernisation de la Cour fédérale telles que le virage numérique;
- > Modifications proposées aux Règles.

Le comité continue la tradition de proposer un colloque annuel avec les cours fédérales dont le sujet et la date seront dévoilés incessamment.

Tirant sa révérence après plusieurs années, le président tient à remercier tous les collègues qui ont contribué au succès continu de ce comité. Il est fier de ce que les membres ont accompli ensemble. Il ajoute des remerciements aux membres de la Magistrature pour leur écoute et ouverture aux suggestions proposées ainsi qu'au personnel des Services administratifs des tribunaux judiciaires pour leur accueil. Finalement, tout ceci ne serait pas possible sans l'aide constante du personnel du Barreau de Montréal. Merci!

Seul plus vite, ensemble plus loin.



LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE

MEMBRES

M^e Stéphane Davignon, président
M^e Rachid Benmokrane
M^e François Bourque
M^e Nathalie Drouin
M^e Martine Dubois
M^e Janie Dugas
M^e Jean-Nicolas Legault-Loiselle
M^e Alain-François Meunier
M^e Yves Moranville
M^e Vanessa O'Connell Chrétien
M^e Stéphanie Lisa Roberts
M^e Louis-Stéphane Rousseau
M^e Isabelle St-Jean
M^e Julie Tremblay
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur
L'honorable Louise Comeau, juge coordonnatrice adjointe,
chambre civile
L'honorable Scott Hughes, juge coordonnateur adjoint,
responsable de la Division administrative et d'appel ([jusqu'à sa nomination comme juge en chef associé](#))
L'honorable Martine L. Tremblay, juge coordonnatrice adjointe,
responsable de la Division administrative et d'appel

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le mandat du comité est de faire la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette Cour.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président du comité remercie chaleureusement son prédécesseur, M^e Sébastien Caron, maintenant juge administratif, qui a assumé la présidence avec générosité et brio au cours des trois années précédentes.

Le Code de procédure civile

Il a beaucoup été question du *Code de procédure civile*, particulièrement des difficultés pratiques constatées par les avocats, la magistrature et le greffe. À ce sujet, la juge en chef a sollicité les commentaires et suggestions du comité quant au protocole de l'instance et pour la production de documents sous pli cacheté. À la suite de cette consultation, la juge en chef a émis une directive, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016, établissant un nouveau formulaire de protocole de l'instance et les règles à suivre pour le dépôt de documents sous pli cacheté.

Lors du colloque tenu le 19 janvier 2017, madame la juge Martine L. Tremblay a présenté une revue exhaustive des moyens appropriés pour s'assurer du cheminement efficace d'un dossier, en plus de rappeler les divers pouvoirs de gestion confiés aux tribunaux et mis à la disposition des justiciables et des plaideurs et les bonnes pratiques à adopter dans l'objectif de permettre un accès rapide aux tribunaux. Le comité la remercie pour son apport.

Délais d'obtention des jugements par défaut

Ces délais restent une préoccupation du comité. Pour l'instant, le manque de personnel au greffe n'a pas permis de les réduire substantiellement. De plus, de nombreux dossiers incomplets provoquent des avis en ce sens et un double examen, ce qui occasionne des retards de traitement. Le comité devra donc continuer de suivre cette question et tenter de proposer des solutions.

Petites créances

La Cour constate qu'avec la hausse de la juridiction, les dossiers présentés revêtent des questions plus complexes et demandent plus de temps d'audience. Pour y faire face, divers moyens ont été pris. D'abord, un nouveau formulaire électronique a été instauré pour présenter une demande de façon plus appropriée. De plus, en collaboration avec le Jeune Barreau de Montréal, le 13 juin 2017, le comité offre aux avocats une formation de mesdames les juges Dominique Vézina et Nathalie Chalifour, afin d'aider des justiciables à se préparer à une audition aux petites créances. La prolongation du projet de médiation le jour du procès permet également la fixation plus rapide des dossiers et la réduction du temps d'attente. Enfin, des conférences de gestion sont envisagées pour certains dossiers plus complexes.

La division administrative et d'appel

De nombreuses demandes tardives de remises d'audition en matière fiscale provoquent des écroulements de rôle et des conséquences sur l'allocation des ressources et les délais. Madame la juge Martine L. Tremblay, nouvellement nommée coordonnatrice, a tenu un rôle spécial de ces dossiers afin de s'attaquer au problème. Elle travaillera en collaboration avec les représentants de Revenu Québec et les avocats de pratique privée pour dégager des pistes de solution à ce problème.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

MEMBRES

M^e Dominique Trahan, président
M^e Éric Beuparlant
M^e Josselin Breton
M. Martin Côté
M^e Myriam Des Marchais
M^e Robert Hamel
M^e Sonia Harvey
M^e Sophie Lavergne (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec)
M^e Alexandre Lenis (jusqu'à sa démission)
M^e Tiago Murias
M^e Karine Spénard
M^e François Ste-Marie (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec)
M^e Maia Sureau
M^e Jean-Hervé Thomas
M^e Miray Zahab
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur
L'honorable Odette Fafard, juge coordonnatrice adjointe
L'honorable Louis Grégoire

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le comité fait le lien entre le Barreau de Montréal et la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Par ce comité, le Barreau de Montréal s'intéresse de plus près à la cause du droit de la jeunesse. L'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux enfants, aux adolescents et aux parents, et à tous justiciables de cette juridiction dans les domaines de l'adoption, de la protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Depuis mai 2016, le comité se renouvelle. M^{es} Michel Leclerc et Alexandre Lenis ont pris leur retraite. Mes Sophie Lavergne et François Ste-Marie ont accédé à la magistrature. Le comité les remercie de leur contribution. M^{es} Sonia Harvey, Maia Sureau, Marie-Josée Paiement, Louis Leclerc, Robert Hamel et monsieur Martin Côté se sont joints au comité.

Durant la dernière année, le comité a tenu quatre réunions et le sous-comité protection de la jeunesse s'est réuni à trois reprises.

Les rencontres du comité permettent d'aborder les problématiques qui affectent le déroulement du quotidien à la chambre de la jeunesse. Les membres tentent d'orienter ou modifier certaines pratiques dans les trois champs de juridiction de la Cour: l'adoption, la protection de la jeunesse et le système de justice pénale pour adolescents.

Affaires courantes: La Cour a été sollicitée pour l'utilisation de ses salles d'audience par d'autres juridictions compte tenu de l'importance des délais judiciaires. Les membres du comité considèrent que ce genre de collaboration pourra être nécessaire à l'occasion. Par contre, il sera essentiel d'assurer la confidentialité de la clientèle visée par les lois particulières et recourir à cette alternative qu'en dernier ressort.

Le comité, avec la collaboration de monsieur Côté des services judiciaires, porte une attention particulière à l'utilité des statistiques et aimerait pouvoir redéfinir les différentes rubriques pour les adapter à la réalité de la pratique quotidienne.

Adoption: Deux sujets particuliers ont fait l'objet de discussions: l'utilisation de l'échéancier et l'obtention des jugements. Les membres souhaitent des développements quant au projet de loi déposé.

Protection de la jeunesse: La création des CIUSS a entraîné des changements au sein des deux contentieux DPJ. Les travaux du comité ont été affectés par l'absence de représentant pour assumer la transition. Le sous-comité étudie différents processus judiciaires pour tenter de mieux évaluer et réduire les délais et la durée des auditions. La Cour espère pouvoir concrétiser un projet pilote sur la gestion d'instance d'ici la fin 2017. Le processus pour faciliter le déroulement des requêtes en révision sans audition tarde également à être mis en place. L'application du nouvel article 37 CPC, particulièrement en matière de garde, est complexe et apporte malheureusement des incertitudes procédurales.

Système de justice pénale pour adolescents: La mise en place et l'utilisation d'un formulaire pour les conférences préparatoires dans les causes de longue durée se sont concrétisées en tenant compte des particularités « jeunesse ». Le rôle et le volume de la salle des comparutions (1,04) préoccupent le comité et font l'objet d'un suivi. Il s'agit de la salle où les justiciables en sont souvent à leur premier contact avec le système de justice pénale pour adolescents et le comité considère qu'il est primordial qu'il puisse se dérouler dans le meilleur contexte possible.

Comme il s'agit de son dernier rapport, le président remercie le comité pour le travail des 12 dernières années.

LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

MEMBRES

M^e James Dawson, président
M^e Marie-France Bissonnette
M^e Andrée-Anne Blais
M^e René R. Boucher
M^e Lyne Campeau
M^e Elvira Carhuallanqui
M^e Rose-Mélanie Drivod
M^e Josée Hamel
M^e Yves Ménard (jusqu'à sa démission)
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Bernard Mandeville, juge-président
L'honorable Martine Leclerc, juge-présidente adjointe

Nombre de séances: 2

MANDAT

Ce comité assure le lien entre le Barreau de Montréal et la cour municipale de Montréal qui a une juridiction statutaire pour, entre autres, les infractions au *Code de la sécurité routière* ainsi qu'une juridiction criminelle et pénale lorsque les accusations sont portées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Il est composé de représentants de la Magistrature et de membres du Barreau qui représentent les différents intervenants à la Cour municipale, à savoir: le greffe de la Cour municipale, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Aide juridique, le directeur des poursuites criminelles et pénales, l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, la pratique privée. Les réunions offrent aux membres l'opportunité d'échanger et de travailler en partenariat à la résolution des problèmes mutuels.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Encore une fois, le comité a fait des efforts en vue d'améliorer et promouvoir la cour municipale de la Ville de Montréal.

Le comité a suivi et assisté à la présentation du plus grand projet de la cour municipale numérique; voire le projet de vidéocomparution.

Le service des affaires juridiques de la cour municipale a mené ce projet qui vise l'optimisation de la gestion des dossiers des détenus, afin de faciliter les comparutions et la tenue des audiences, ainsi que l'amélioration du traitement des dossiers.

Une fois de plus, le comité s'est intéressé aux rapports antagonistes de la Ville de Montréal et de la défense. Lors de cet exercice, le comité a pu créer un sous-comité à cet effet précis.

Les programmes sociaux sont un thème récurrent à l'agenda du comité. Ces programmes, uniques à la cour municipale de Montréal, font l'objet de nombreuses discussions et ont donné suite à un succès de déploiement dont tous les membres du comité tirent fierté.

Le comité a fait un suivi constant relativement aux conférences préparatoires et de facilitation, lesquelles connaissent du succès.

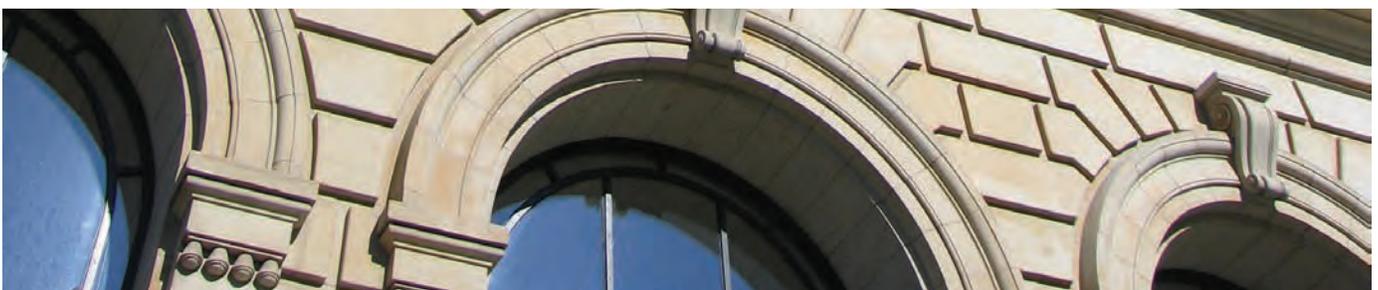
Plusieurs autres points traités lors de l'exercice antérieur demeurent récurrents à l'ordre du jour et ne sont toujours pas résolus.

À ce titre, on retrouve l'insuffisance de locaux de rencontre avocat-client, bridant ainsi la possibilité de tenir une conversation en toute confidentialité, comme prévu au *Code de déontologie des avocats*.

De plus, la création d'un projet visant l'article 515.1 du *Code criminel*, qui permettrait d'alléger la quantité de mises au rôle afin de modifier les conditions d'engagement ou de remise en liberté provisoire. Malheureusement, compte tenu des carences d'effectifs, la poursuite ne peut s'inscrire à ce projet fort utile.

L'arrêt Jordan a mis l'accent sur l'efficacité du traitement des dossiers ainsi que les délais inhérents de cette cour. Par contre, la cour municipale s'est montrée en quelque sorte avant-gardiste et depuis déjà un moment, les délais d'audition se réduisent de plus en plus.

En gardant comme ligne directrice de favoriser l'essor et l'accroissement de la cour municipale, le comité fait preuve d'un sentiment sincère de fierté et un sens d'accomplissement dans la réussite des efforts entrepris durant le présent exercice.



LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE COMMERCIALE

MEMBRES

M^e Christian Lachance, président
M^e Alexandre Bayus
M^e Chantal Comtois
M^e Louise Comtois
M^e Pierre-Paul Daunais
M^e Jason Dolman
M^e Stéphanie Lapierre
M^e Benoit Lapointe
M^e Sophie Perron
M^e Gary Rivard
M^e Ari Sorek
M^e Dario Javier Antonio Sosa
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Martin Castonguay, juge coordonnateur
L'honorable Michel A. Pinsonnault

LES REGISTRAIRES

M^e Chantal Flamand
M^e Julie Bégin

Nombre de séances: 3

MANDAT

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, registraires, responsables des greffes et membres du Barreau.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Lors de la dernière année, le comité, avec l'aide de la Magistrature, a finalisé deux modèles d'ordonnance standard, soit l'«Ordonnance relative à la reconnaissance de procédures étrangères» et l'«Ordonnance approuvant le plan d'arrangement», lesquelles seront disponibles sur le site du Barreau de Montréal dans un avenir rapproché.

Les membres, toujours avec l'aide de la Magistrature, ont également préparé, en matière de recours en oppression, un document relatif à la gradation des ordonnances pouvant être émises lors de demandes de sauvegarde et un aide-mémoire à l'intention des avocats, lesquels seront circulés aux membres du Barreau par le biais de l'Infolettre dans les prochains mois.

Par ailleurs, le comité prépare présentement un colloque qui se tiendra à Montréal et à Québec en compagnie des juges Martin Castonguay et Daniel Dumais afin de pouvoir discuter des meilleures pratiques en chambre commerciale et de traiter des divers documents qui ont été préparés par le comité.

Enfin, le président du comité exprime sa reconnaissance et sa gratitude aux représentants de la Magistrature ainsi qu'aux registraires et aux autres membres du comité pour leur contribution inestimable aux travaux du comité.



LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE

MEMBRES

M^e Nathalie Drouin, présidente
M^e Dominic Aubé (jusqu'à sa démission)
M^e Gregory Azancot
M^e François Bourque
M^e Chantal Bruyère
M^e Horia Bundaru
M^e Shana Chaffai-Parent
M^e Rima Kayssi
M^e Nathalie Lecoq
M^e Francine Martel
M^e Paul-André Martel
M^e Vanessa O'Connell Chrétien
M^e Pierre Visockis
M^e Jeremy Wisniewski
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Eva Petras, juge en chef adjointe
L'honorable Benoit Emery
L'honorable Pierre C. Gagnon

Nombre de séances: 5

MANDAT

Le comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal au cours desquelles différents problèmes sont soulevés par les juges et les avocats et des solutions à ces problèmes sont apportées dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi ses discussions avec les représentants de la Magistrature et des services judiciaires sur la mise en œuvre de la réforme du *Code de procédure civile* et le fonctionnement de la Cour dans le district de Montréal. Les sujets suivants ont été abordés:

- > Le premier protocole de l'instance et les facteurs de tri;
- > L'énonciation des moyens de défense orale et le délai pour ce faire;
- > La demande de suspension de l'instance, de défense écrite et de prolongation de délai;
- > L'obligation de déposer la preuve de notification du protocole au client;
- > La demande d'inscription par déclaration commune et le calcul du délai;
- > L'application du tarif judiciaire, notamment la facturation des journées d'audition;
- > Le recours hypothécaire et l'avis d'assignation;
- > L'utilisation de l'avis de gestion par opposition à une procédure nommée.

Un sous-comité a été créé pour réfléchir sur les enjeux liés à la communication des pièces et leur admission en vertu de l'article 264 C.p.c. (ancien 403). À cet égard, le comité a élaboré un modèle de liste consolidée des pièces pour l'instruction aux fins d'admission, lequel a été bien reçu par les représentants de la Magistrature et devrait être éventuellement incorporé au formulaire de déclaration commune de dossier complet.

Concernant les enjeux liés au protocole de l'instance, les membres du comité ont suggéré des modifications au modèle de protocole afin de le rendre plus clair et plus pratique tant pour les membres du Barreau de Montréal que les personnes agissant seules. Afin de coordonner les efforts du comité et avec la collaboration du Barreau de Québec, la présidente a eu l'opportunité de représenter le comité au sein du groupe de travail mis en place pour traiter des problématiques découlant de la mise en œuvre du *Code de procédure civile* et proposer des pistes de solution.

Le comité a organisé un colloque qui se tiendra le 11 mai 2017, et s'intitule « La gestion d'instance à la Cour supérieure de Montréal: où en sommes-nous? » et remercie l'honorable Jean-François Michaud qui a accepté d'agir comme conférencier.

D'autres sujets d'intérêt pour les membres du Barreau de Montréal ont été discutés, notamment: le projet de restructuration de la Chambre des actions collectives et les modalités applicables aux pourvois en contrôle judiciaire. Tout au long de l'année, les membres du comité ont été informés des communiqués et avis aux membres à être publiés par la Cour supérieure ou les services judiciaires et ont eu l'opportunité de faire part de leur commentaire.

La présidente remercie sincèrement les membres du comité et les représentants de la Magistrature pour leur participation et contribution dans une approche toujours constructive et un souci d'efficacité et d'accessibilité. Un merci particulier à M^e Nathalie Guertin pour ses comptes-rendus détaillés et la documentation qu'elle transmet aux membres.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE FAMILIALE

MEMBRES

M^e Pascale Nolin, présidente
M^e Catherine Alix (jusqu'à son congé de maternité)
M^e Stéphanie Bouchard
M^e François Bourque
M^e Véronique Collard
M^e Golshad Darroudi
M^e Angela Di Virgilio
M^e Gabrielle Gayard
M^e Danielle Gervais
M^e Patrick Gosselin
M^e Annie Huot
M^e Brigitte Karib
M^e Justin Roberge
M^e Marie-Annik Walsh (jusqu'à sa démission)
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Eva Petras, juge en chef adjointe
L'honorable Marie Gaudreau

Nombre de séances : 6

MANDAT

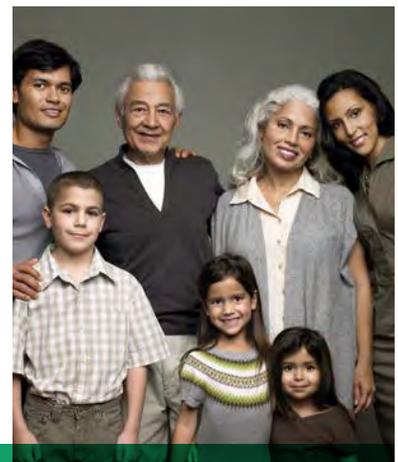
Ce comité a le mandat d'assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates œuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité aura tenu six réunions cette année et une réunion du sous-comité sur la réduction des coûts. Il s'est principalement penché sur les sujets suivants :

- > **Fonctionnement des salles de gestion en matière familiale :** Amélioration des transferts automatiques de certains dossiers en salles 2.11 et 2.12 à compter de 8 h 45, soit quinze minutes avant l'appel du rôle afin de maximiser le temps d'audition des juges en salles de pratique 2.11 et 2.12 et favoriser les avocats qui sont présents dans la salle d'audience et prêts à procéder. Efforts soutenus pour mettre en place la règle du premier arrivé/ premier servi.
- > **Services judiciaires :** Réflexion sur les manières d'améliorer les délais avec les services judiciaires, notamment en matière de demandes conjointes de divorce transmises par la poste, les avis de dossiers incomplets et la consultation des dossiers.
- > **Coordination parentale :** Élaboration d'une liste de coordonnateurs parentaux avec la langue parlée par chacun d'eux. Ces coordonnateurs peuvent être nommés afin de soutenir les familles dans l'application d'un jugement rendu et ainsi réduire les recours aux tribunaux pour régler les différends.
- > **Guide d'assistance en droit de la famille :** Les fascicules 1 et 2 du guide d'assistance en droit de la famille ont été adoptés, lesquels sont des guides précieux pour le justiciable qui se représente seul.
- > **Réflexion sur le Code de procédure civile concernant la confidentialité des dossiers en matière familiale ouverts dans la juridiction 17 :** Les dossiers de juridiction 04 et 12 sont tenus confidentiels et le nom des parties est caviardé avant publication. Puisque certains dossiers de conjoints de fait, donc de nature familiale, sont ouverts dans la juridiction 17, ils sont accessibles sans restriction et les jugements sont publiés sans être caviardés. Dossier à suivre auprès du législateur afin de requérir des amendements législatifs.

La présidente tient à remercier sincèrement les membres du comité et du sous-comité sur la réduction des coûts pour leur contribution en temps, en idées et en actions concrètes aux travaux du comité durant toute l'année.



LIAISON AVEC LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

MEMBRES

M^e Louis Legault, président
M^e Éric David
M^e Éric Fraser
M^e Franklin S. Gertler
M^e Dominique DeMontigny Neuman
M^e Guy Sarault
M^e Hélène Sicard
M^e Hugo Sigouin-Plasse
M^e Louise Tremblay
M^e André Turmel
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

M^e Louise Rozon, vice-présidente
M^e Véronique Dubois, secrétaire

Nombre de séances: 2

MANDAT

Lieu d'échanges informels entre les avocats du Barreau de Montréal et la Régie de l'énergie en vue de proposer des avenues susceptibles d'améliorer le traitement des dossiers et le fonctionnement de la Régie.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

La Régie de l'énergie (Régie) est un organisme de régulation économique dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.

À cette fin, elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée par le transporteur d'électricité ou distribuée par le distributeur d'électricité, ou ceux auxquels le gaz naturel est fourni, transporté, livré ou emmagasiné par un distributeur de gaz naturel. Les tarifs sont fixés ou modifiés en favorisant des mesures ou des mécanismes incitatifs afin d'améliorer la performance du transporteur d'électricité ou des distributeurs d'électricité ou de gaz naturel et la satisfaction des besoins des consommateurs.

La Régie examine les plaintes des consommateurs insatisfaits des décisions rendues par le transporteur d'électricité et par les distributeurs d'électricité ou de gaz naturel concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de service. La Régie exerce également un pouvoir de surveillance sur les prix des produits pétroliers et de la vapeur.

Depuis maintenant plus de 25 ans, une communauté d'avocats spécialisés dans le domaine de la réglementation de l'énergie au Québec, qui interviennent devant la Régie, s'est formée. Ces avocats agissent autant pour les entreprises réglementées que pour les intervenants. Il était fort opportun de trouver un forum approprié pour leur permettre d'échanger des idées et des avenues susceptibles d'améliorer le traitement des dossiers et le fonctionnement de la Régie.

L'idée de former un tel comité a été proposée aux avocats œuvrant devant la Régie en juin 2016 et, compte tenu de l'intérêt et de l'enthousiasme suscité par cette proposition, les démarches ont été entreprises auprès de Barreau de Montréal. À la suite de discussions fructueuses avec la direction du Barreau, le Conseil procédait à la formation du comité de liaison avec la Régie de l'énergie à sa séance du 31 octobre 2016.

Le comité a tenu une première rencontre le 29 mars 2017. Lors de cette rencontre, le comité a confirmé son mandat et statué sur son mode de fonctionnement. De plus, le comité a déterminé les sujets d'intérêts sur lesquels il se pencherait au cours de la prochaine année:

- > Impact procédural de l'adoption du projet de loi 106
 - Règlement sur la procédure
 - Règlement sur la procédure applicable à la médiation
 - Séances d'information et de consultation publiques
 - Traitement des frais des intervenants
- > Mode de nomination des régisseurs et recherche de diversité
- > Gestion documentaire et protection des renseignements confidentiels
- > Formation continue

En terminant, le comité remercie M^e Doris Larrivée, directrice générale, et M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur de comités, pour leur précieuse collaboration à ses activités.



LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT

MEMBRES

M^e Robert Soucy, président
M^e Nathalie Boyce
M^e Mélanie Chaperon
M^e José Jr da Costa
M^e Robert Desmarais
M^e Josée M. Gagnon
M^e Suzanne Guèvremont
M^e Schneur-Zalman Haouzi
M^e Jean-Louis Landry
M^e Stéphane Proulx
M^e François Turcot
M^e Catherine Alix, coordonnatrice du comité (jusqu'à son congé de maternité)
M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

M^e Anne Morin, présidente
M^e Anne Mailfait, vice-présidente
M^e Louise Fortin, régisseuse

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le rôle de ce comité est d'assurer la liaison entre les avocats œuvrant dans le domaine du bail résidentiel et la Régie du logement. Les membres du comité débattent de questions propres à ce champ de pratique. Ils proposent des avenues susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la Régie du logement. Ils ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice dans l'intérêt des justiciables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a notamment abordé les sujets suivants:

La demande de remise officiellement reçue, mais non traitée: Il appert que les délais de numérisation sont de 48 heures. Il semble que la mention « urgent » sur les bordereaux d'envoi permettrait un traitement plus rapide des demandes.

Les mises au rôle simultanées devant la Régie du logement: Il arrive régulièrement que des avocats soient convoqués à la même journée pour des auditions à la Régie du logement dans des lieux, voire des villes différentes. Selon la présidente de la Régie, les changements informatiques à venir devraient régler le problème.

L'assignation de témoins par avocat: L'article 35 du *Règlement sur la procédure devant la Régie du logement* est interprété de manière à ce qu'il soit impossible pour un avocat d'émettre lui-même un ordre de comparaître. Le comité songe à formuler une recommandation pour un amendement législatif.

L'assignation transmise aux policiers: Règle générale, les policiers n'aiment pas être convoqués à la Régie. Parfois, ils sont absents malgré un ordre de comparaître. Les policiers ne sont pas au-dessus des lois et doivent se présenter à l'audition lorsqu'ils reçoivent un *subpoena*.

Les sanctions pour défaut de comparaître: L'article 274 du *Code de procédure civile* prévoit que le tribunal peut émettre un mandat d'amener contre un témoin qui fait défaut de se présenter devant la Régie du logement. Deux conditions préalables doivent être remplies: le *subpoena* doit avoir été signifié personnellement et les frais doivent avoir été versés au témoin lors de la signification.

La fixation des audiences: Le maître des rôles fixe les auditions sans contacter préalablement les avocats au dossier. Auparavant, les régisseurs pouvaient demander au maître des rôles de contacter les avocats avant de fixer l'audience. Cette pratique n'existe plus. La Régie suggère aux avocats de faire parvenir au maître des rôles leurs disponibilités.

Le formulaire de mise au rôle: Les membres ont discuté de l'importance de respecter le temps requis d'audience inscrit dans le formulaire de mise au rôle. Il arrive souvent que le temps alloué ne soit pas conforme au temps demandé, ce qui entraîne des remises de cause.

Le Colloque sur le louage résidentiel: La 4^e édition du colloque a eu lieu au Club St-James, le 14 novembre 2016, sous la présidence d'honneur de la présidente de la Régie du logement. L'événement fut un succès. Plusieurs membres du comité ont fait des présentations.

La mise en place d'une Cour de pratique: La création d'une Cour de pratique pourrait aider à la gestion des dossiers urgents qui ne peuvent attendre la convocation habituelle à une audition, à savoir les remises, un jugement interlocutoire, l'homologation d'une entente, une requête en précision, une demande de réunion de dossiers, etc. La Régie du logement indique que des réflexions sont en cours en ce moment.

Conclusion: Cette année, comme par le passé, les échanges avec les représentantes de la Régie du logement ont toujours été francs, cordiaux et utiles.



LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

MEMBRES

M^e Bertrand Gervais, président
M^e Marie-Hélène Beaudoin
M^e Stéphanie Beaulieu
M^e Marc Bernard
M^e Nancy Cleman
M^e Dominique Douglas
M^e Francis Durocher
M^e Anamaria Cristina Miculescu
M^e Catherine Ouimet (jusqu'à sa démission)
M^e Ghislain Raymond
M^e William Kronstrom Richard
M^e Nancy Turk
M^e Bouchra Zaïm-Sassi
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LE CAIJ

M^{me} Isabelle Pilon, directrice du réseau de bibliothèques, développement des collections, recherche et formation
M^{me} Sonia Loubier, directrice de la gestion des contenus numériques et des technologies de l'information
M^{me} Vicki Ng-Wan, directrice marketing et communications

Nombre de séances: 2

MANDAT

Le mandat de ce comité, composé de membres du Barreau utilisateurs des services du CAIJ et de représentants du CAIJ, porte sur les produits et services offerts par le CAIJ, notamment les collections, les outils de recherche et la formation, et ce, en vue de leur amélioration. Il a la responsabilité d'étudier les questions qui lui sont soumises concernant les besoins, les attentes et les préoccupations des utilisateurs des services du CAIJ et de faire les recommandations qu'il juge appropriées. Le comité a aussi le mandat d'assurer la promotion de l'information juridique auprès des membres du Barreau de Montréal.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de la dernière année. L'ordre du jour de chacune des rencontres fut fort chargé vu les nombreux projets sur lesquels le CAIJ a travaillé cette année.

Les deux principaux sujets discutés ont été les nouveautés offertes aux usagers sur le site Internet du CAIJ à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* ainsi que l'implantation d'une nouvelle carte à puces multifonction, notamment pour permettre l'accès aux bibliothèques et pour emprunter des livres.

L'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile

L'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* a entraîné de nombreux changements sur le site Internet du CAIJ. De nouvelles sections ont été créées et de nombreuses informations ont été mises à jour afin de faciliter la transition vers ces nouvelles dispositions législatives. Parmi ces nouveautés, il y a eu la mise en place d'une section intitulée «dossier spécial sur le nouveau *Code de procédure civile*» qui rassemble toutes les informations utiles concernant cette nouvelle législation d'importance. Ces nouveautés ont été présentées aux membres du comité qui ont pu les commenter et faire des suggestions. Bien que le *n.C.p.c.* ait occupé passablement les discussions du comité, d'autres changements ont été étudiés relativement à d'autres sections du site Internet du CAIJ, dont:

- > l'ajout de modèles d'actes de procédures;
- > l'ajout de lois dans la section «eLOIS»;
- > l'ajout de nouveaux textes de doctrine dans la section «eDOCTRINE»;
- > l'ajout de monographies disponibles gratuitement;
- > la mise en ligne du dictionnaire de «Droit québécois et canadien» d'Hubert Reid;
- > l'ajout de nouvelles formations en ligne.

Nouvelle carte à puces

Le comité a pu se pencher également sur une nouveauté d'importance, soit la mise en place d'un nouveau système de cartes à puces. Cette nouvelle carte a été distribuée à tous les membres du CAIJ au début de l'année 2017. Cette nouveauté a entraîné l'installation de nouveaux lecteurs d'accès ainsi que la modification de plusieurs pièces d'équipements, dont des photocopieurs et des ordinateurs. Les changements ont été présentés en primeur aux membres du comité qui ont fait part de leurs commentaires et observations avant l'entrée en vigueur de ces nouvelles cartes à puces afin de s'assurer que le tout se fasse harmonieusement.

- Partenaire de prestige -



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

LIAISON AVEC LE CENTRE DE JUSTICE DES PREMIERS PEUPLES DE MONTRÉAL

MEMBRES

M^e Elfride-Andrée Duclervil
M^e Marie-Eve Lachapelle-Bordeleau
M^e Éric Lépine
M^e Alexandra Olshefsky
M^e Nathan Richards
M^e Nicolas Welt
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LE CENTRE DE JUSTICE DES PREMIERS PEUPLES DE MONTRÉAL

M^{me} Alexandra Lorange (jusqu'à sa démission)

Nombre de séances: 2

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le 1^{er} juin 2016 ouvrait le Centre de justice des Premiers peuples de Montréal. Sa mission est à la fois de proposer des solutions de résolution de conflits alternatives, en partenariat avec les différents acteurs du système judiciaire montréalais, et d'informer, d'une part, la population juridique des enjeux autochtones de Montréal et, d'autre part, la population autochtone de ses droits et de ses obligations tant en droit criminel que pénal, civil et familial.

À la suite d'une rencontre très intéressante avec la coordonnatrice de ce centre, la directrice générale recommandait au Conseil de créer un comité de liaison avec le Centre de justice des Premiers peuples de Montréal. Elle souhaitait que ce comité ait entre autres la tâche d'analyser la réalité autochtone montréalaise et de la faire comprendre aux membres du Barreau de Montréal. Le comité a été créé le 31 août 2016, avec une certaine latitude quant à l'élaboration de son mandat.

Une première rencontre a eu lieu le 5 octobre 2016 lors de laquelle il a été question de la tenue éventuelle d'activités de formation sous forme de conférences et du développement d'outils d'information (dépliant, guide ou autre).

Or, en octobre, la coordonnatrice du centre démissionnait de son poste, laissant le comité sans possibilité de liaison. Les membres du comité ont tout de même recommandé de maintenir le comité et de surveiller l'évolution de la situation afin de voir si une collaboration sera possible dans le futur.

LIAISON AVEC LES AVOCATS EN DROIT DES AFFAIRES

MEMBRES

M^e Philippe Décary, président
M^e Mylany David
M^e Sharon. G. Druker
M^e Yoann David Gauthier
M^e Soulef Hadjoudj
M^e Simon Labrecque
M^e Alexandre Normandin-Lussier
M^e Jonathan Pierre-Étienne
M^e Vincent Taillefer
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 4

MANDAT

L'objectif premier du comité est d'amener les avocates et les avocats pratiquant en droit des affaires à s'impliquer davantage dans les activités du Barreau et d'affermir ainsi une plus grande représentativité au sein du Barreau.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Devant le succès qu'a connu l'activité de formation organisée en 2016, le comité a décidé de répéter l'expérience. Dès la première réunion, les membres du comité ont entrepris les discussions pour l'organisation de la 2^e édition d'une simulation de négociation. Cette activité, à l'instar de celle de l'an dernier, se veut éducative, pratique et sociale.

Le 16 mai 2017, les membres du comité simulent une négociation pour l'acquisition d'une entreprise dans le domaine des technologies. M^e Sharon G. Druker, avocate en droit des affaires d'expérience, commente le travail des avocats négociateurs. Les membres du comité répondent aussi aux questions des participants.

Le président remercie les membres de leur participation à l'organisation et à la tenue de cette activité.

Il y a fort à parier qu'une tradition est née!

LIAISON AVEC LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

MEMBRES

M^e Sophie Melchers, présidente
M^e Anne-Marie Beaudoin
M^e Maxime Bédard
M^e Denis Cloutier
M^e Francis Larin
M^e Nathalie Lelièvre
M^e Julie Martine Loranger
M^e Sylvie Poirier
M^e Richard Vachon
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

REPRÉSENTANT LE TRIBUNAL

M^e Lise Girard, présidente
M^e Teresa Carluccio, directrice des affaires juridiques et du secrétariat

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le mandat de ce comité est de faire le lien entre les avocats et le Tribunal administratif des marchés financiers (« TMF ») relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant notamment la juridiction et les activités du TMF. Les membres du comité échangent sur des sujets d'intérêt et proposent des idées et des suggestions, notamment, pour améliorer le fonctionnement, le rayonnement et l'implication du TMF. Les membres ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce comité a été créé par le Conseil du Barreau de Montréal en 2014, à l'initiative de la présidente du Tribunal administratif des marchés financiers (TMF), appelé auparavant le Bureau de décision et de révision, M^e Lise Girard, qui souhaitait avoir un canal de discussion avec les divers intervenants appelés à interagir avec, ou comparaître devant, le tribunal.

Ce comité regroupe des membres provenant des régulateurs (Autorité des marchés financiers, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, Chambre de la sécurité financière) et des avocats de pratique privée, en sus des représentants du TMF.

Dans sa troisième année d'activités, le comité :

- > a poursuivi ses discussions concernant la gestion et l'administration électronique de la preuve, les audiences électroniques ou par écrit et la traduction de décisions du TMF et leur disponibilité sur le site de la SOQUIJ.
- > a entrepris des discussions concernant une liste de jurisprudence commune du TMF, les divers moteurs de recherche des décisions du TMF et les bonnes pratiques devant le TMF.
- > a eu une présentation de la SOQUIJ en lien avec ses travaux d'indexation et de résumés des décisions du TMF.
- > a poursuivi sa réflexion sur de possibles avenues afin de faire connaître davantage ce tribunal par les juristes et justiciables québécois et également par les juristes et justiciables du reste du Canada. À cet égard, le comité a ultimement convenu qu'il était préférable de tenir une telle activité de façon contemporaine à l'adoption du projet de loi sur l'encadrement du secteur financier (no. 74).

La présidente tient à nouveau à souligner l'esprit de collaboration et de collégialité qui a prévalu tout au long de l'année entre la présidente et les représentantes du TMF et les membres du comité, ainsi que la qualité des échanges entre les participants. La présidente et tous les membres du comité remercient sincèrement M^e Doris Larrivée et M^e Jean Michel Desgagnés pour leur précieuse et compétente assistance à la préparation et à la tenue des réunions et à la préparation des comptes-rendus des réunions.





RAYONNEMENT INTERNATIONAL

MEMBRES

M^e Pascal Côté, président
M^e Ponora Ang
M^e Stéphanie Beaulieu
M^e Jules Bernier
M^e Marie Cormier
M^e Jordane Crispel
M^e Francine Décarie
M^e Magali Fournier
M^e Mélanie Fréger
M^e Dan Kraft
M^e Sonia Labranche
M^e Brian R. Mitchell
M^e Catherine Ouimet (jusqu'à sa démission)
M^e Julie Paré
M^e Ginette St-Louis
M^e Guillaume Synnott
M^e Catherine Alix, coordonnatrice du comité (jusqu'à son congé de maternité)
M^e Stéphanie Bouchard, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 5

MANDAT

Le comité sur le rayonnement international a pour mandat de promouvoir et de favoriser la présence des avocats montréalais dans la pratique interjuridictionnelle du droit et dans le cadre de projets de coopération, le tout dans le respect de la protection du public et des droits de la personne.

Pour mettre en œuvre ce mandat, considérant l'importance de promouvoir l'expertise unique de l'avocat de Montréal en raison de son bilinguisme et son bijuridisme, les actions et les projets du comité seront canalisés en fonction des objectifs stratégiques suivants:

- > Soumettre au Conseil des recommandations concernant l'action internationale du Barreau de Montréal.
- > Accroître l'offre de formation par la tenue de colloques, et ce, tant à Montréal qu'à l'extérieur du Canada, afin de permettre aux avocats du Barreau de Montréal de mieux se positionner sur le marché international.
- > Accroître la promotion de la pratique interjuridictionnelle auprès des membres du Barreau de Montréal.
- > Bonifier les arrimages pédagogiques, économiques ou coopératifs des partenariats.
- > Générer des retombées favorables pour les membres du Barreau de Montréal.
- > Favoriser les échanges et la collaboration entre confrères.
- > Veiller à l'accueil de délégations de représentants de Barreaux étrangers en vue de favoriser les rapprochements professionnels.
- > Favoriser le réseautage par la promotion des organismes en lien avec la pratique juridique internationale.
- > Poursuivre le rôle de vigie axé sur le développement des législations, des nouvelles pratiques, des courants jurisprudentiels en vigueur ailleurs et sur la tenue des activités de formation organisées par les différents organismes.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Encore cette année, le comité a travaillé de façon exceptionnelle à consolider ses ententes de collaboration et à mettre en valeur les compétences uniques des avocats d'ici dans une perspective mondiale. Dans la continuité et dans le respect de son plan quinquennal (2013-2018), le comité a obtenu de belles réalisations, notamment en ce qui concerne les ententes de Shanghai, Philadelphie et Los Angeles et a mis en œuvre un sous-comité Haïti.

De plus, le comité entend conscientiser les membres aux nouvelles réalités et à l'accroissement des réalités internationales dans leur pratique quotidienne. En effet, peu importe le domaine de droit exercé, la mondialisation des marchés et le déplacement des individus et entreprises font en sorte que le développement de nouvelles compétences est essentiel pour toujours mieux servir les clients.

Parmi les actions mises de l'avant:

- > Un responsable chapeaute chaque entente afin d'assurer la continuité et l'animation des ententes de collaboration.
- > Shanghai (Chine): Le sous-comité Shanghai a planifié et organisé les prochains échanges qui sont prévus pour l'année 2017-18. Le comité entend continuer à faire la promotion de l'échange et favoriser ainsi ce lien unique avec l'Empire du Milieu.
- > Philadelphie (É.-U.): Cette année, la responsable du sous-comité Philadelphie et le président du comité ont été invités, les 20 et 21 avril 2017, par le Barreau de Philadelphie à une conférence soulignant les 20 ans de l'entente d'amitié liant les Barreaux de Lyon et de Philadelphie. Ces deux membres ont eu l'occasion de discuter, devant une centaine d'avocats et d'étudiants, des défis de l'internationalisation de la profession juridique autant au niveau des litiges comportant un facteur d'extranéité et qu'au niveau transactionnel. D'autres activités sont prévues pour l'année prochaine dans le cadre de cette entente.
- > Los Angeles (É.-U.): La conférence sur les droits d'auteur au Canada et aux États-Unis, qui devait avoir lieu l'année dernière, aura finalement lieu en septembre 2017. Cette conférence sera conjointe entre le Barreau de Montréal et le *Los Angeles County Bar Association*.
- > Sous-comité Haïti: À la suite de la dissolution du comité Haïti, un sous-comité Haïti a été créé afin de poursuivre les travaux en cours avec le Barreau de Port-au-Prince, notamment concernant le congrès 2017 de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune («CIB»), qui aura lieu en décembre à Port-au-Prince.
- > Encore cette année, le Jeune Barreau de Montréal a contribué à la stratégie du comité afin de faire bénéficier à terme le Barreau de Montréal de leur propre expérience avec les barreaux partenaires.

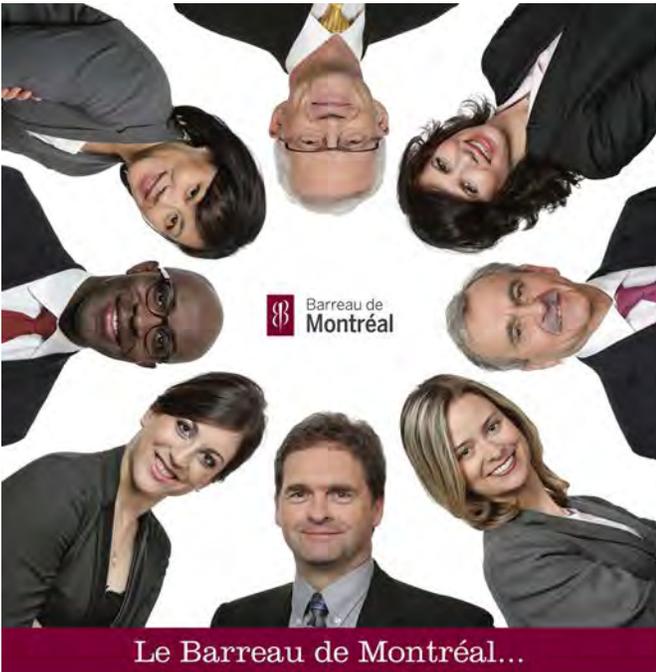
Le comité et ses sous-comités vont continuer à travailler afin de valoriser les autres ententes avec les barreaux partenaires, soit le Barreau de Chicago, le Barreau de Toulouse, l'Association du Barreau du Brésil – section Belo Horizonte, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et le Barreau de Bruxelles.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

MEMBRES

M^e Mélanie Dugré, présidente
M^e Christine Aubé-Gagnon
M^e Nathalie Bédard
M^e Marissa Frishman
M^e David Kellerman
M^e Jérémie Lavoie
M^e Brian R. Mitchell
M^e Jonathan Pierre Étienne
M^e Aline Quach
M^e Laurent Soustiel
M^e Sabine Uwitonze
M^{me} Gislaïne Dufault, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 4



Le Barreau de Montréal...

*«La fierté
d'en faire partie»*

M^{me} Charles Gauthier, Lauréanne Vaillant, Extra Jr Laguerre, Aline Quach,
Noël Saint-Pierre, Robin Schiller, Jacques Laurent et Mélanie Dugré*

... C'est notre BARREAU

*Témoignages disponibles au www.barreaudemontreal.qc.ca

MANDAT

Ce comité a le mandat de:

- Identifier des Figures de maître susceptibles d'inspirer la confrérie;
- Développer et répertorier des outils pour les avocats et les répertorier par secteur sur le site Internet du Barreau de Montréal;
- Identifier des moyens de susciter l'appartenance des avocats au Barreau de Montréal;
- Offrir une visibilité aux divers comités du Barreau de Montréal;
- Promouvoir les services (bébé bonus, mentorat, etc.), les guides (mandat à portée limitée, courtoisie professionnelle, technologies de l'information, etc.) et autres activités du Barreau de Montréal.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi sa présentation de plusieurs Figures de maître en publiant dans l'Infolettre les portraits de M^e Nadia Lehoux, M^e Jean-Yves Bernard, M^e Horia Bundaru, M^e Michèle Moreau et M^e Alec Fafard, tout en continuant d'alimenter sa banque de candidats à même les idées et suggestions des membres du comité. La publication de ces portraits est fortement appréciée par les membres de la profession, qui sont ravis de découvrir des collègues inspirants, auteurs de réalisations exceptionnelles dans des domaines autres que leur champ d'activité usuel, qui s'impliquent au sein de leur collectivité et qui font avancer le droit ou l'image de la justice à travers leurs actions.

La campagne publicitaire «C'est MON Barreau», qui avait pour objectif de présenter quelques-uns des nombreux visages illustrant la diversité du Barreau de Montréal, s'est terminée en juin dernier, avec la publication du témoignage de M^e Noël Saint-Pierre. Il a néanmoins été décidé de poursuivre la campagne pour une autre année, étant donné que les affiches géantes apparaissant au Salon des avocats et dans la salle Maurice-Boileau, ainsi que les visuels et les articles apparaissant sur le site Web sont encore découverts par certains et toujours appréciés.

Le comité a consacré plusieurs heures à la refonte de la section «Outils pour l'avocat» du site Web, afin de mieux structurer l'information qui s'y retrouve. Plusieurs modifications ont été proposées et certaines d'entre elles ont déjà été apportées au site Web. Quant aux autres, elles seront graduellement intégrées au cours des prochains mois.

Le comité a été invité par la Conférence des anciens bâtonniers à trouver des façons d'inciter les avocats de Montréal à s'impliquer comme administrateurs au Barreau du Québec pour, éventuellement, en devenir bâtonnier. Les membres du comité ont donc recommandé au Conseil qu'un courriel soit transmis aux membres de la section pour leur donner les détails des trois élections, celles du Barreau de Montréal, du Barreau du Québec et du Jeune Barreau de Montréal, en les incitant à s'impliquer au sein de ces instances.

TABLE RONDE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

MEMBRES

M^e Elizabeth Greene, présidente
M^e Dominique Bourcheix
M^e Marie-Josée Brunelle
M^e Guy Morin
L'honorable François Rolland
M^e Jean-François Rousseau
M^e Martha Shea
M^e Marie-Josée Thériault
M^e Luc Hervé Thibaudeau
M^e Dominik Tremblay-Perron
M^e Miville Tremblay
M^e Patrick Zakaria
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 6

MANDAT

Ce comité avait la tâche d'organiser la neuvième table ronde sur la justice participative.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ

Le 9 novembre 2016, le Barreau de Montréal a réuni des participants provenant des facultés de droit, des universités québécoises, de l'École du Barreau, des ordres professionnels, d'associations professionnelles, d'organismes, des tribunaux administratifs, de la Magistrature et des ministères fédéral et provincial de la Justice et des membres du Barreau à l'occasion de la 9^e Table ronde sur la Justice participative.

Cette activité sous le thème, « La justice participative : de la théorie à la pratique, sommes-nous prêts ? » a été très appréciée par la soixantaine de participants présents.

Le modérateur, M^e Miville Tremblay, a lancé les activités en soulignant des suggestions issues des éditions antérieures de la Table ronde qui font dorénavant partie du paysage juridique. Par exemple, l'ajout au *Code de déontologie des avocats* de l'obligation d'informer les clients de l'existence des moyens alternatifs de résolution des conflits, la reconnaissance de la justice participative comme un réflexe préalable à l'utilisation du parcours judiciaire et l'augmentation de l'offre de formations.

La Table ronde est également un laboratoire d'idées. Les participants ont échangé sur les moyens de développer la nouvelle culture juridique dans leur milieu respectif. Les suggestions seront diffusées prochainement dans le Journal de la Justice participative.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
Le volet Portrait de la justice participative, qui permet de découvrir de nouvelles approches, a mis en lumière le Centre de règlement des différends sportifs du Canada.

La justice participative se prête bien à la résolution des différends sportifs qui peuvent survenir à tout moment autour du monde. Ils doivent être réglés rapidement pour permettre la reprise des compétitions. La médiation, l'arbitrage, la méd-arb et la facilitation de règlement y sont notamment utilisés.

Il était très intéressant de découvrir la place qu'occupe la technologie dans les activités courantes du Tribunal. Par exemple, les audiences du CRDSC se déroulent entièrement par vidéoconférence et le portail de gestion en ligne rend le dossier accessible de partout en tout temps.

Communication et conflit : Voir et agir au-delà du différend
En fin de journée, l'attention de tous était captée par l'excellente présentation de la psychosociologue et médiatrice, madame Sarah-Jane Turcot. Celle-ci a sensibilisé les participants aux stratégies d'accompagnement des clients à travers le dialogue, aux nombreux outils pour contribuer au règlement des dossiers et favoriser tant la collaboration que la prise en charge du conflit par les parties.

Journée nationale de la justice participative
Enfin parmi les bonnes nouvelles partagées par les participants, on a souligné l'instauration de la *Journée nationale de la justice participative*, qui se tiendra annuellement tous les troisièmes jeudis d'octobre. Cette annonce permet de réaliser l'un des engagements pris par les signataires de la Déclaration de principe en 2014. Pour cette raison, la 10^e édition de la Table ronde en 2017 se déroulera dorénavant en octobre.

Cette magnifique journée n'aurait pu être possible sans l'apport des membres du comité organisateur et l'importance que les participants accordent au sujet.



MEMBRES

M^e Nicolas Vermeys, président
M^e Philippe Brouillette
M^e Sophie Deschênes-Hébert
M^e Magali Fournier
M^e Patrick Gingras
M^e Tiberiu Holländer
M^e Philippe Lelarge
M^e Christian G. Sirois
L'honorable Allan R. Hilton, j.c.a.
L'honorable André Wery, j.c.s.
L'honorable Mario Tremblay, j.c.q. (jusqu'à son remplacement comme
juge en chef associé)
L'honorable Scott Hugues, j.c.q.
L'honorable Bernard Mandeville, j.c.m.
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur du comité

Nombre de séances: 3

MANDAT

Ce comité a pour mandat de fournir une tribune pour les juges des différentes cours et les membres du Barreau afin de discuter de questions liées aux technologies de l'information et des communications (TI). Le comité discute, entre autres, des sujets suivants:

- > Application harmonieuse, cohérente et accessible de ces technologies au processus judiciaire ;
- > Impact ou impact possible de ces technologies sur le droit, la pratique judiciaire, la justice et les justiciables.

Le comité a aussi pour objectif de sensibiliser les juges et les avocats aux usages et aux impacts des technologies sur leurs pratiques.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Deux projets ont dominé l'agenda des trois rencontres du comité consultatif sur les technologies de l'information en 2016-17.

D'abord, le comité a été mandaté afin de procéder à la rédaction d'un protocole sur les modes appropriés d'enregistrement et de conservation pour un interrogatoire qui se tient sans la présence d'un sténographe conformément à l'article 300 C.p.c.

Ensuite, il s'est intéressé à l'identification de technologies qui pourraient être mises en œuvre afin de limiter le temps d'attente au Palais de Justice.

Quant aux documents produits, outre le projet de protocole mentionné ci-dessus, le comité a procédé à la publication des deux livrets préparés l'année antérieure – l'un portant sur l'utilisation des courriels (une version mise à jour et améliorée du *Guide sur les technologies de l'information (TI): la gestion des courriels*) et l'autre sur les documents électroniques.

Il a également procédé à la diffusion, de concert avec les services judiciaires, d'un communiqué détaillant les ressources technologiques disponibles au Palais de Justice de Montréal.

Le comité a finalement continué à suivre de très près les développements liés au projet de Transformation Organisationnelle de la Justice (TOJ) du ministère de la Justice du Québec.



MANDATS À PORTÉE LIMITÉE

MEMBRES

M^e Magali Fournier, présidente
M^e Marc Bissonnette
M^e Véronique Collard
M^e Philippe Duplantie
M^e Elizabeth Greene
M^e Nathalie Roy
M^e Mélissa Tozzi
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

Le comité a pour mandat de promouvoir le mandat à portée limitée par tous les moyens. Plus connus sous les vocables « *Limited scope representation* » et « *Unbundling legal services* », il s'agit de situations où le mandat de l'avocat ne couvre qu'une partie du dossier, et non son intégralité. Il s'agit d'une mesure d'accès à la justice très efficace. Offert à tous, le mandat à portée limitée permet aux justiciables de bénéficier des services d'un avocat dans les limites imposées par la loi, la proportionnalité du dossier et leur capacité financière.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a d'abord décidé de proposer d'élargir son mandat afin que le comité puisse promouvoir le mandat à portée limitée. Il a ensuite décidé de réviser le guide produit par le comité en 2011. Dans le cadre de cette mission, le comité a rencontré certains intervenants afin d'obtenir des données plus récentes quant aux mandats à portée limitée. Le syndic du Barreau du Québec ainsi que la directrice générale du Fonds d'assurance responsabilité ont tous les deux participé à l'exercice et ont été rencontrés par le comité ou ses représentants. La prochaine étape, qui devrait être accomplie ce printemps, est de rencontrer les représentants des tribunaux.

De façon parallèle, les membres du comité ont commencé à réfléchir sur la meilleure façon de réviser le guide, le tout afin de faire la promotion du mandat à portée limitée, tout en informant bien les avocats de leurs obligations dans le cadre de ce type de mandat. Le travail se poursuivra en ce sens et sera effectué après que tous les intervenants pertinents auront été rencontrés.

GUIDE À L'INTENTION DES AVOCATS FAISANT FACE À DES PARTIES NON REPRÉSENTÉES

MEMBRES

M^e Véronique Collard, présidente
M^e Catherine Alix
M^e Édith Delisle
M^e Maria De Michele
M^e Jean Michel Desgagnés
M^e François Desroches-Lapointe
M^e Guylaine Duplessis
M^e Michelle Lavergne
M^e Marianne Ouellette
M^e Jean-François Rousseau
M^e Johanne Tellier
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 2

MANDAT

Le comité a la tâche de rédiger un guide dont le but est de démystifier le rôle de l'avocat, de mieux l'outiller afin qu'il soit en confiance dans les limites de son interaction avec la partie non représentée.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le Barreau de Montréal a créé un comité multidisciplinaire chargé de préparer un Guide des meilleures pratiques à l'intention des avocats faisant face à des parties non représentées. Le comité a consulté des représentants de divers instances et organismes ainsi que la Magistrature afin de s'assurer d'avoir un portrait juste et global de la situation.

Le comité a effectué son mandat et le *Guide pour l'avocat face à une partie non représentée* sera disponible en ligne sur le site du Barreau de Montréal d'ici le mois de septembre 2017. Il comprendra, entre autres, un rappel des obligations et devoirs des avocats en plus de contenir une série de trucs et astuces et documents types afin d'aider les avocats à mieux gérer tous les aspects des dossiers, tant envers leur propre client qu'envers la partie non représentée.





JOURNÉE DU BARREAU : OSER SORTIR DES SENTIERS BATTUS, POURQUOI PAS ?

(Texte de madame Johanne Landry)

La Journée du Barreau de Montréal, tenue le 8 septembre dernier, a commencé en matinée à la salle Jules-Deschênes du Palais de justice par l'ouverture des tribunaux en présence de juges en chef, de juges de tous les tribunaux de la province, ainsi que d'invités du Barreau de Montréal et des milieux juridiques internationaux. Le bâtonnier, M^e Simon Tremblay, a lancé la saison par deux coups théâtraux de son bâton officiel.

Les besoins de la Cour d'appel

C'est la présidente d'honneur de la cérémonie, l'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec, qui a d'abord pris la parole. Elle a rappelé que la Cour d'appel du Québec est la plus occupée au Canada avec 1610 dossiers ouverts en 2015 et 2178 jugements rendus, alors qu'en Ontario, les statistiques rapportent 824 dossiers et 911 jugements pour la même période. «C'est donc dire que la tâche des juges de la Cour d'appel du Québec est colossale», a-t-elle poursuivi pour expliquer la demande réitérée d'ajouter deux postes de juge d'appel.

Le second besoin important de la Cour d'appel, a poursuivi la juge Duval Hesler, est celui d'un service interne de traduction du français vers l'anglais. Cette lacune prive le milieu d'un corpus juridique important. De plus, les jugements publiés uniquement en français sont moins cités et moins visibles.

Enfin, la juge en chef du Québec a aussi mentionné le besoin de locaux convenables à Québec afin de pouvoir y tenir des appels d'envergure, ce qui est difficile depuis qu'il n'y a plus de juge résident dans la capitale québécoise. D'autre part, la Cour sera accueillie à Trois-Rivières, a-t-elle mentionné parmi les bonnes nouvelles, pour entendre un appel de dossier, ceci avec la collaboration de la section locale du Barreau. «Nous espérons que d'autres barreaux saisissent de telles occasions de rapprochement», a souhaité la juge en chef.

Augmentation des exigences

Dans le même ordre d'idées, l'honorable Jacques R. Fournier, juge en chef de la Cour supérieure, a souligné la nécessité de changements d'importance et innovateurs dans le système de justice à tous les niveaux et pour tous les intervenants. Comme exemple, il a parlé du chantier de la réforme du *Code de procédure civile*, amorcé en 1999, qui a introduit les concepts de proportionnalité, de juge médiateur et de conciliation et constitué une forme d'audace de la part du législateur. Ces changements n'ont toutefois pas eu les effets attendus et les délais et les coûts ont continué d'augmenter. «La seule chose qui n'augmente pas, ce sont les effectifs», a déploré le juge Fournier. Citant quelques chiffres, il a expliqué que l'augmentation du nombre de juges ne suit pas celle de la population ni celle des députés à la Chambre des communes. «Il est essentiel que le pouvoir judiciaire évolue au même rythme que le pouvoir législatif», a-t-il déclaré, ajoutant qu'avec l'arrêt Jordan, la Cour suprême a envoyé son message. «Espérons qu'il sera entendu», a-t-il dit.

Une justice d'avenir

Après sept années comme juge en chef de la Cour du Québec, il s'agissait d'une dernière rentrée à ce titre pour l'honorable Elizabeth Corte. «Je vous propose de réfléchir à l'avenir que nous avons préparé pour la justice», a-t-elle dit avant d'expliquer comment elle voyait les choses.

La justice d'avenir est en une de collaboration et d'ouverture alors que l'avenir appartient à ceux qui misent sur la variété des technologies

pour promouvoir efficacement l'offre de justice, a-t-elle exprimé. Atteindre les citoyens, les informer, s'ajuster à leurs besoins au moyen de vidéos, de capsules, d'outils interactifs et autres moyens dont nous ignorons même l'existence aujourd'hui, sont autant de canaux d'accès à la justice qu'il faut s'approprier pour démystifier le système et en faire découvrir toutes les options dont celle de la justice participative, a élaboré la juge Corte. «Parce qu'une justice d'avenir est aussi celle d'une responsabilisation des citoyens», a-t-elle déclaré.

Un invité de la Cour d'appel fédérale

Pour l'orateur suivant, l'honorable Marc Noël, juge en chef de la Cour d'appel fédérale, il s'agissait d'une première invitation à prendre la parole lors de la Journée du Barreau de Montréal dont il a souligné l'esprit de collaboration et d'ouverture pour lui avoir donné l'occasion de se joindre à ses collègues de juridiction québécoise afin de faire rapport des activités d'intérêt à l'occasion de l'ouverture des tribunaux.

Parlant au nom des juges nommés par le gouvernement fédéral à des tribunaux administrés par le fédéral, c'est-à-dire ceux de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada ainsi que de la Cour canadienne de l'impôt, il a rappelé que le tiers des juges qui y entendent des causes sont originaires du Québec et de formation civiliste et siègent à Montréal de façon régulière. Le juge Noël a aussi mentionné, entre autres, que durant l'exercice 2015-2016, la Cour fédérale a entendu près de 4100 recours, dont 500 au Québec, pour la plupart à Montréal.

Paris et Montréal, des barreaux amis

M^e Dominique Attias, vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris, a, pour sa part, rappelé toutes les similitudes et la communauté de pensée qui existent entre les avocats québécois et français, de même qu'un partage de valeurs essentielles.

«Il convient d'intensifier nos liens non seulement sur le plan juridique, mais également dans le domaine des droits humains aujourd'hui si malmenés», a-t-elle souhaité. Parlant de la responsabilité de l'avocat dans la société, M^e Attias a aussi exprimé que, quel que soit le domaine d'activité, les problématiques sont les mêmes, qu'il s'agisse de la défense des droits de l'homme, des états d'urgence consécutifs aux actes terroristes qui endeuillent de nombreux pays, dont la France, ainsi que les problématiques du secret professionnel qui est attaqué, et ceux de l'accès au droit.

Elle confiait d'autre part qu'à certains égards, le Québec était un exemple, notamment en regard de motifs d'éthique, de responsabilité sociale de l'avocat, de collaboration et de parité.

Devant la menace terroriste, a-t-elle poursuivi, il est extrêmement important de faire cohabiter sécurité et respect des libertés. En terminant, la vice-bâtonnière Attias a dit souhaiter, en France, un vrai dialogue entre magistrats et avocats, comme celui qu'elle voit au Québec.

Un bel hommage à madame la juge Corte

Rappelant que la profession entre dans un changement de culture, M^e Claudia P. Prémont, Ad. E., bâtonnière du Québec, a remercié tous les orateurs, soulignant que chacun d'eux avait parlé de collaboration, de coopération, de créativité et de nouvelles façons de faire. «Je crois que les membres du Barreau sont prêts à ce changement. Nous tentons d'outiller nos membres le plus possible pour qu'ils prennent le virage avec sérénité».

«Vous me permettrez de remercier particulièrement la juge Corte pour ces sept années à l'amélioration de notre système de justice. Je salue votre ouverture et votre collaboration. Vous êtes une



personne déterminée, généreuse, pragmatique, qui exerce un leadership rassembleur. Vous êtes inspirante», lui a-t-elle exprimé.

Cérémonie de la Journée du Barreau

La Journée du Barreau s'est poursuivie en fin d'après-midi, au Palais des congrès, lorsqu'à 17h25 précisément, le cortège des invités d'honneur est entré dans la salle sous les applaudissements.

Après avoir salué chacun des nombreux invités d'honneur et autres personnalités présentes, l'animateur de l'événement, M^e Luc Deshaies, a invité l'assemblée à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire des 31 juges et avocats décédés durant la dernière année, nommés un à un par M^e Caroline Larouche, secrétaire du Barreau de Montréal.

La justice à Montréal

Premier orateur de cette soirée : le maire de Montréal, monsieur Denis Coderre, présenté comme étant un homme qui n'a pas eu peur de sortir des sentiers battus. Le maire s'est dit particulièrement sensible au thème de la rentrée : pourquoi pas ?

Invité à partager ses réflexions, Denis Coderre a parlé de trois dossiers qui lui tiennent particulièrement à cœur. Le statut de métropole pour Montréal a été le premier, un dossier lié à l'avenir de Montréal a souligné son maire. Montréal, a-t-il fait remarquer, dispose de tous les attributs d'une métropole, et à ce titre, elle doit déployer un volume important de services et offrir des infrastructures qui desservent l'ensemble de la population de la grande région métropolitaine. «Le contexte montréalais demande des solutions novatrices», a souligné le maire en lien avec le thème de la journée. Les travaux entourant la future loi de la métropole sont bien amorcés et le projet de loi sera déposé cet automne. À cet égard, le maire a demandé au Barreau de Montréal et aux avocats d'appuyer cette reconnaissance de Montréal comme métropole et le statut particulier qui en découlera.

Le maire a ensuite parlé d'accès à la justice pour les Montréalais qui commence par un accès à une information juridique générale, gratuite et de qualité pour les citoyens. Dans cette foulée, il a souligné l'apport d'Éducaloi dont il est l'invité d'honneur de la soirée-bénéfice 2017, sous le thème du 375^e anniversaire de Montréal.

Enfin, en troisième lieu, le maire Coderre a dressé un portrait de la cour municipale de Montréal, un modèle à plusieurs égards a-t-il dit et la troisième plus importante en Amérique du Nord après celles de Washington et de Los Angeles. «Méconnue, c'est une organisation performante dont les Montréalais peuvent être fiers», a déclaré le maire, énumérant les sept programmes sociaux mis sur pied par la cour pour accompagner les plus vulnérables. «L'immeuble de la cour municipale est renommé Claire Kirkland-Casgrain», a aussi souligné monsieur Coderre.

Le maire a également parlé du Bureau de l'inspecteur général, le BIG, mis sur pied en 2014 pour surveiller la passation des contrats et leur exécution afin de contrer la collusion et les manœuvres frauduleuses. «Le travail commencé à la Commission Charbonneau doit se poursuivre», a déclaré le maire Coderre.

Oser, pourquoi pas ?

Monsieur le bâtonnier Jean-Marie Burguburu, ancien président du Conseil National des Barreaux, ancien président de l'Union Internationale des Avocats et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris, a entre autres rappelé que pour oser sortir des sentiers battus, il faut être

créatif. «Nous, juristes, pouvons aussi tenter nos pourquoi pas», a-t-il suggéré posant de nombreux pourquoi et pourquoi pas afin de susciter la réflexion sur des changements possibles.

M^e Jean-Yves Bernard, Ad.E. reçoit la Médaille du Barreau de Montréal

C'est le bâtonnier Simon Tremblay qui a fait l'éloge de M^e Jean-Yves Bernard, récipiendaire de la Médaille du Barreau de Montréal. «Il représente l'esprit de la Médaille», a souligné M^e Tremblay, mentionnant que M^e Bernard est un as de la plaidoirie, qu'il a défendu au cours de sa carrière de nombreuses questions d'intérêt public, comme l'aide médicale à mourir. Ses innombrables qualités professionnelles et personnelles sont source d'inspiration, a ajouté M^e Tremblay.

M^e Jean-Yves Bernard a été nommé directeur général associé aux Affaires contentieuses du ministère de la Justice en 1995 et à ce jour, il continue d'agir au nom du Procureur général du Québec devant les tribunaux judiciaires dans les dossiers les plus complexes et les plus importants pour l'État québécois.

«Pour moi, il est clair que l'honneur que me fait le Barreau de Montréal ne me revient pas en propre, mais échoit à tous mes collègues du ministère de la Justice et que cette Médaille est aussi la leur. D'autant plus que nous venons de fêter les 50 ans de la création du ministère de la Justice», a exprimé le médaillé avec humilité et modestie.

60^e et 50^e anniversaires d'admission au Barreau

La cérémonie de la Journée du Barreau a aussi été l'occasion de souligner le 60^e anniversaire d'admission de 12 membres et le 50^e anniversaire de 35 membres.

Enfin, la bâtonnière du Québec, madame la bâtonnière Claudia P. Prémont, Ad. E. a rappelé que la modernisation de la justice commande des actions énergiques et engagées. C'est par une vidéo que les membres du Conseil d'administration du Barreau du Québec ont expliqué les tenants et aboutissants des dossiers prioritaires.

«Nous sommes le changement», a affirmé haut et fort M^e Extra Junior Laguerre, président du Jeune Barreau de Montréal, faisant valoir le point de vue de la relève. Plusieurs représentants de jeunes barreaux québécois et français étaient par ailleurs présents dans l'assistance.

C'est en partageant ses réflexions que le bâtonnier de Montréal, M^e Simon Tremblay, a conclu la cérémonie. «Il faut se repenser, s'introspecter, innover, évoluer, se moderniser», a-t-il insisté avant de faire le point sur les dossiers de son année de bâtonnat parmi lesquels la grande consultation sur le barreau de l'avenir, sa gouvernance et son rayonnement, qui se tiendra à l'automne, l'achat d'une maison du Barreau, difficile à trouver dans le Vieux-Montréal, mais toujours dans le plan d'action, le rôle de pratique interactif qui devrait voir le jour en 2017, et le 375^e anniversaire de Montréal. Il a également parlé de deux chantiers d'importance qui doivent être menés de façon pressante et qui vont au-delà de son mandat, soit la pratique moderne du droit où une volonté de la part du ministère de la Justice est requise, en regard de l'utilisation des technologies surtout, ainsi que la création d'une association professionnelle panquébécoise pour la défense des intérêts des avocats.

La Journée du Barreau s'est terminée sur une note festive avec une réception dînatoire.

LES ACTIVITÉS



PRESTATION DE SERMENT

Dans le but de permettre aux stagiaires de participer à une cérémonie de prestation de serment qui reflète le caractère solennel de l'événement, le Barreau de Montréal organise plusieurs cérémonies de prestation de serment réparties tout au long de l'année. Chacune de ces cérémonies se déroule en présence d'un représentant de la Magistrature, qui agit à titre de président d'honneur. Ce dernier ainsi que le bâtonnier, le premier conseiller ou le bâtonnier sortant et un représentant du Jeune Barreau de Montréal prennent la parole à chaque occasion. Des membres du Conseil et d'anciens bâtonniers sont aussi présents à ces cérémonies.

Pour conserver le décorum propre à de telles cérémonies, les invités de la tribune d'honneur ainsi que les stagiaires doivent porter la toge et le rabat.

Au cours de l'année 2016-2017, le bâtonnier et le premier conseiller ont présidé 21 cérémonies collectives de prestation de serment lors desquelles ils ont fait prêter serment à 654 stagiaires. Ils ont aussi fait prêter serment à 33 stagiaires lors de 20 cérémonies privées, pour un total de 687 nouveaux avocats.

TOURNOI DE GOLF

Pour une première fois, le Barreau de Montréal et le Jeune Barreau de Montréal ont uni leurs efforts à ceux du Barreau de Longueuil et de l'Association du Jeune Barreau de Longueuil pour organiser l'Omnium Justice Longueuil-Montréal. L'événement s'est tenu le 9 juin 2016 sur les allées du magnifique Club de Golf La Prairie. Malgré le temps froid, c'est avec plaisir et enthousiasme que les membres de la Magistrature et du Barreau se sont livrés une joute amicale.

Cette journée a été réussie grâce au travail du comité organisateur du tournoi de golf:

Pour Longueuil: M. le bâtonnier Martin Courville, M^{es} Marie-Joëlle Demers, David Dubois et Éric Marquette.

Pour Montréal: M^e Julie Bourduas, présidente, M^{es} Jean Bernier, Maria Giustina Corsi, Martine Dubois, M^{me} Gislaïne Dufault, M^{es} Schneur-Zalman Haouzi, Doris Larrivée, Jamilla Leboeuf, Nancy Leggett Bachand, Catherine Ouimet, M^{me} Christine Plourde, M^{es} Carmine A. Pontillo, Geneviève St-Cyr Larkin et David Summerside.

Par ailleurs, la générosité des nombreux partenaires, dont Montpetit-Recrutement | Ressources Humaines, l'AABC Services d'assurances et Médicassurance, a permis à plusieurs golfeurs de recevoir un prix.

- Partenaire de prestige -



De gauche à droite:

M^{me} Anastasiya Babiy, M. Jean-François Chartray, M^e Doris Larrivée, M^e Pierre Chabot, M^e Natacha Calixte et M^e Stéphane Cléroux.

TOURNOI DE TENNIS

C'est le 27 janvier 2017 que se déroulait la 23^e édition du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal. Près de 50 membres de la communauté juridique du Québec ont accepté l'invitation lancée par le Barreau de Montréal à se détendre en bonne compagnie au Club de Tennis 13.

Dans la catégorie «A», M^e Stéphane Cléroux et M. Stéphane Jodoin ont eu raison de M^e Nicolas Veilleux et M^e Sébastien Robert. Dans la catégorie «B», c'est l'équipe de M^e Natacha Calixte et M. Julien Cheaib qui l'a remporté contre celle de M^e Lev Alexeev et M^e Michael KandeV. Enfin, M^{me} Anastasiya Babiy et M. Jean-François Chartray ont remporté les honneurs de la catégorie «C» aux dépens de M^e Charles Malone et M^{me} Sandra Chong.

En plus de profiter d'un bel après-midi de tennis suivi d'un délicieux souper, les participants ont tous reçu un prix de présence grâce au soutien extraordinaire des nombreux commanditaires de l'événement.

Cette édition du tournoi fut rendue possible grâce à l'excellent travail de M^{es} Marie-Hélène Beaudoin, Natacha Calixte, Bogdan Catanu, Schneur-Zalman Haouzi, Paul Vincent Marcil et Paul-André Mathieu, tous membres du comité présidé pour une quatrième année par M^e Pierre Chabot.

La prochaine édition se tiendra le vendredi 26 janvier 2018.

10 MAI 2016 | GESTION/FACILITATION EN MATIÈRE CRIMINELLE

La Cour du Québec a mis en place la gestion d'instance et la facilitation pénale dans un souci d'efficacité et de saine administration de la justice. Cette activité de formation avait pour but de sensibiliser les participants et leur faire mieux connaître les règles de fonctionnement de ces deux importants mécanismes de la chambre criminelle au Palais de Justice de Montréal. L'honorable Élisabeth Corte, juge en chef de la Cour du Québec, a fait un discours d'introduction.

Un panel composé de :

- > L'honorable Lori Renée Weitzman, juge à la Cour du Québec,
- > L'honorable Pierre E. Labelle, juge coordonnateur adjoint à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec,
- > M^e Gaétan Bourassa, avocat de la défense, et
- > M^e Éric Poudrier, procureur aux poursuites criminelles et pénales,

a présenté les règles de fonctionnement de la gestion d'instance et de la facilitation, les fondements juridiques, les enjeux éthiques et les expériences vécues.

Par la suite, les praticiens de la défense et de la poursuite au sein de l'auditoire ont été invités à prendre le micro pour formuler des commentaires et suggestions.

10 MAI 2016 | PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA DIVULGATION DE LA PREUVE EN ARBITRAGE DE GRIEF : LE DROIT À UNE AUDITION JUSTE ET ÉQUITABLE

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

M^e Benoît Laurin, des Services juridiques de la CSN, a livré son argumentation, publiée dans *Développements récents en droit du travail* 2016, à l'effet que la divulgation de la preuve devrait désormais être la norme en arbitrage de grief quoique ce droit n'existe pas formellement au Québec. De fait, un courant majoritaire est d'avis que l'arbitre de grief n'a pas le pouvoir de contraindre un témoin ou une partie à produire un document avant l'audience. Le courant minoritaire estime au contraire qu'il a ce pouvoir, mais le restreint à un point tel que le principal intéressé, le plaignant, est toujours contre-interrogé avant d'avoir la possibilité d'examiner la preuve détenue par l'employeur. Or, des décisions récentes de la Cour suprême du Canada relatives à la compétence élargie des pouvoirs accordés aux arbitres des griefs remettent en question à la fois le courant arbitral majoritaire et minoritaire.

11 MAI 2016 | LA RECHERCHE D'EMPLOI—TRUCS ET ASTUCES : LA RECHERCHE D'EMPLOI EN 2016

Conférence Barreau de Montréal — Montpetit-Recrutement | Ressources Humaines, organisée par le comité sur le Service de mentorat

La réalité du marché du travail en 2016 est en pleine évolution : changements technologiques, conflit des générations, reconnaissance des compétences, adaptation au changement et rareté de la relève adéquatement qualifiée sont des facteurs d'influence sur le marché du travail.

Cette conférence avait pour but d'informer et conscientiser l'avocat(e) en début de pratique à la réalité du marché du travail actuel en lui offrant tous les outils essentiels pour trouver un emploi.

L'expérience ne s'achète pas! Danielle Montpetit a proposé aux participants de bénéficier de son expérience en recrutement juridique afin de les informer et les coacher dans leur recherche d'emploi. La conférence portait entre autres sur la préparation du curriculum vitae et les divers éléments du processus de recherche d'emploi, dont la recherche, l'envoi du cv, la préparation pour l'entrevue, la tenue vestimentaire, le langage corporel, les références, l'offre d'emploi, le début d'emploi et les objectifs de carrière.

En introduction, M^e Extra Junior Laguerre, vice-président du Jeune Barreau de Montréal, a fait une brève présentation du *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec*, en offrant certaines statistiques et les recommandations.

17 MAI 2016 | LES MEILLEURES PRATIQUES DE LA PLAIDOIRIE ORALE DEVANT LES COURS FÉDÉRALES

Colloque Barreau de Montréal — CAIJ, organisé par le comité de liaison avec la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale

Suivant le succès de l'édition 2015 du colloque qui portait sur les meilleures pratiques de la plaidoirie écrite devant les Cours fédérales, l'édition 2016 portait sur les meilleures pratiques de la plaidoirie orale devant celles-ci. Les honorables Johanne Gauthier, juge de la Cour d'appel fédérale, et Luc Martineau, juge de la Cour fédérale, ont présenté leurs attentes en la matière, tandis que M^e Marek Nitoslawski et M^e Alexander Pless, des plaideurs d'expérience, ont abordé le sujet du point de vue de l'avocat, afin de donner des conseils pratiques pour éviter les écueils.

14 JUIN 2016 | LA COUR D'APPEL ET LA PROCÉDURE CIVILE EN 2016

Colloque Barreau de Montréal — CAIJ, organisé par le comité de liaison avec la Cour d'appel

Cette conférence s'est déroulée sous la présidence d'honneur de l'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef du Québec. Ce rendez-vous était l'occasion d'en apprendre davantage sur les faits saillants ayant marqué la dernière année judiciaire à la Cour d'appel.

L'honorable Paul Vézina a parlé de la portée du tout nouveau *Règlement de procédure civile de la Cour d'appel*. L'honorable Manon Savard, pour sa part, a présenté les décisions marquantes rendues depuis janvier 2016 en matière de procédure civile.

Enfin, M^{es} Bertrand Gervais et Stéphanie Legros ont traité du nouveau rôle du greffier des appels et du fonctionnement du greffe. Ils ont présenté également le contenu du site Internet de la Cour.

15 JUIN 2016 | ACTIVITÉ « PIONNIERS » – RENCONTRE AVEC L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS BUFFONI, J.C.S.

Conférence Barreau de Montréal — AABC Services d'assurances, organisée par le comité sur la diversité ethnoculturelle

À l'image de la société, la communauté juridique se diversifie. Si la croissance de cette pluralité culturelle semble récente, cette diversité est bien présente au sein de la profession depuis plusieurs décennies. Cette conférence a permis aux participants de découvrir la communauté italienne et l'un de ses représentants, l'honorable Jean-François Buffoni, juge à la Cour supérieure du Québec. Il a relaté son parcours professionnel ainsi que les réalités de la pratique telle que vécue par les membres de la communauté italienne. Les expériences partagées lors de cette conférence devraient être utiles à l'avocat, qu'il soit candidat dans un processus d'embauche, employeur ou s'il souhaite conseiller ses clients dans le contexte multiculturel d'aujourd'hui.

13 SEPTEMBRE 2016 | LES DÉFIS JURIDIQUES ET CONCEPTUELS DU TÉLÉTRAVAIL

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

M^{es} Marianne Routhier-Caron et Anne-Julie Couture, de Melançon Marceau Grenier Sciortino, ont traité du phénomène qu'est le télétravail et les implications juridiques de cette forme d'emploi atypique. Après avoir défini les composantes essentielles du télétravail et avoir fourni un portrait de son utilisation, les conférencières, à la lumière de la jurisprudence rendue, ont fait part des défis en matière de respect de la vie privée des télétravailleurs et des impacts en matière de gestion de la santé et sécurité du travail. Le télétravail ayant des implications importantes relativement à l'intégration de cette forme d'organisation du travail dans le modèle traditionnel des rapports collectifs, la présentation s'est conclue sur une réflexion quant à ces défis.

29 SEPTEMBRE 2016 | LA PAROLE AUX GENS D'AFFAIRES

Activité organisée par les comités des avocats en entreprise du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec, en collaboration avec la Banque Nationale et Montpetit-Recrutement | Ressources Humaines

La gestion d'une entreprise — mieux comprendre le tango entre les gestionnaires et l'équipe juridique

Les avocats en entreprise qui excellent dans leur domaine ont souvent l'occasion de partager la clé de leur succès. Les qualités requises pour exercer en entreprise sont également connues : compréhension approfondie des priorités et enjeux de l'entreprise, sens des affaires axé sur la résolution des enjeux, capacité de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire, etc. Toutefois, l'occasion d'entendre la perspective de leur client et employeur est plus rare.

Pour une première fois, on a retrouvé sur un même panel des dirigeants d'entreprise accompagnés d'un membre de leur équipe juridique. Les panélistes, provenant d'entreprises bien connues, dont la Banque Nationale, Sanofi-Aventis et Ivanhoé Cambridge, ont partagé avec les participants leur perception et vision du rôle de l'avocat en entreprise dans le cadre d'une discussion qui a été animée de main de maître par M^e Anne-Marie Dussault.

Au cours de cette discussion, les conférenciers ont notamment abordé les thèmes suivants :

- > Un avocat dans l'entreprise... pourquoi? Et... qui?
- > Le risque juridique versus le risque d'affaires. Y a-t-il une ligne à tracer?
- > La réputation de l'entreprise : est-ce seulement un risque d'affaires? Qui en a la responsabilité?
- > Comment gérer un désaccord qui découle d'une recommandation du conseiller juridique?
- > Comment évaluer le rendement de l'avocat en entreprise? Est-ce que son travail doit avoir un impact sur les revenus de l'entreprise?

11 OCTOBRE 2016 | LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL : UNE NOUVELLE RÉALITÉ AU SERVICE DES CITOYENS

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

M^e Lucie Nadeau, vice-présidente qualité et cohérence au Tribunal administratif du travail (TAT), et M^e Jean Paquette, vice-président des divisions des relations du travail, des services essentiels, de la construction et de la qualification professionnelle au TAT, ont traité de la vision du nouveau Tribunal, de son organigramme, des Règles de preuve et de procédure et du Code de déontologie des juges administratifs. Ils ont abordé les sujets du délai pour la révision interne et des dossiers en harcèlement et en lésion professionnelle psychologiques. Également, il a été question des défis à venir à court et à moyen termes. Une période de questions a permis de connaître les préoccupations et les attentes des participants à l'égard du Tribunal.

8 NOVEMBRE 2016 | L'INTERDICTION DE SYNDIQUER DES CADRES PRÉVUE DANS LE CODE DU TRAVAIL DU QUÉBEC EST-ELLE CONTRAIRE À LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION? LE CAS DES CADRES DE PREMIER NIVEAU DU CASINO DE MONTRÉAL

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

La présentation de M^e Frédéric Tremblay, associé chez Poudrier, Bradet, portait sur le procès qui s'est terminé en juillet dernier devant le Tribunal administratif du travail concernant la requête en accréditation déposée le 10 novembre 2009 par l'Association des cadres de la Société des Casinos du Québec (ACSCQ) afin de syndiquer les cadres de premier niveau du Casino de Montréal. Considérant que le dossier était toujours en délibéré, la présentation a porté sur les faits mis en preuve, les positions des parties ainsi que sur les nombreux défis juridiques rencontrés par l'ACSCQ et ses membres depuis le dépôt de la requête en accréditation.

9 NOVEMBRE 2016 | LA JUSTICE PARTICIPATIVE: DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE, SOMMES-NOUS PRÊTS?

Activité Barreau de Montréal – CAIJ, organisée par le comité de la Table ronde sur la justice participative

Une fois de plus, le comité organisateur de la Table ronde sur la justice participative a préparé un programme très intéressant où ateliers et conférences étaient prévus à l'horaire de cette journée tant pour les habitués que pour ceux qui découvraient la justice participative.

Programme de la journée :

- > Mot de bienvenue et présentation de divers suivis.
- > Portrait de la justice participative — *Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)*. M^{me} Marie-Claude Asselin, chef de la direction du CRDSC depuis avril 2007, a présenté le CRDSC qui s'est transformé en tribunal arbitral complètement virtuel et sans papier sous sa direction. Le tribunal est reconnu pour son avant-gardisme en ce qui a trait à l'utilisation de la médiation comme mode de règlement des différends sportifs.
- > *De la théorie à la pratique, sommes-nous prêts pour la justice participative?* Discussion en ateliers.
- > Atelier-conférence *Communication et conflit: Voir et agir au-delà du différend*. La présentation de M^{me} Sarah-Jane Turcot, psychosociologue et médiatrice accréditée (IMAQ), a permis d'approfondir les aspects théoriques et pratiques de la communication que tous devraient utiliser.

10 NOVEMBRE 2016 | TRIAL PRACTICE DO'S & DON'TS: HOT TIPS FROM THE EXPERTS – 8th EDITION

The Bar of Montreal - CAIJ Conference, organized by the English-Speaking Section of the Bar of Montreal

The coming into force of the new Code of Civil Procedure on January 1, 2016, ushered in a new era for all participants in the judicial system in Quebec. Trial lawyers, litigants, and judges alike have had to adapt to a new culture, new terminology, and new approaches to trial practice. With change come challenges and sometimes difficulties in our day-to-day practice. In what was a most informative and timely programme, the theme of this year's 8th annual "Trial Practice Do's and Don'ts: Hot Tips from the Experts" CLE of the English-Speaking Section of the Bar of Montreal was "The New Code of Civil Procedure: Complexities and Confusion, Ten Months In."

The Conference featured a distinguished panel of four jurists: M^e Peter Kalichman, who dealt with the "Case Protocol"; M^e Lynne Kassie, Ad. E, who spoke about "Family Law procedural issues under the New Code"; M^e Michael N. Bergman, who has dealt with pre-trial and out-of-court examinations; and the Honourable David Collier, j.c.s., who dealt with Case Management and the trial judge's perspective. M^e Ian M. Solloway, Chair of the English-Speaking Section of the Bar of Montreal, has moderated the conference.

A panel exchange followed the presentations and a question and answer period concluded the programme.

14 NOVEMBRE 2016 | COLLOQUE SUR LE LOUAGE RÉSIDENTIEL (4^e ÉDITION)

Conférence Barreau de Montréal – CAIJ, organisée par le comité de liaison avec la Régie du logement sous la présidence d'honneur de M^e Anne Morin, présidente de la Régie du logement

Ce colloque a permis aux participants de se familiariser ou de parfaire leurs connaissances sur plusieurs sujets d'intérêts :

- > *Les règles de la représentation à la Régie du logement - Tour d'horizon de la situation*
Conférencier: M^e Robert Soucy
- > *La responsabilité des avocats lors d'une audition à la Régie du logement: Quelles sont les attentes des juges administratifs?*
Conférencier: M^e Patrick Simard, juge administratif

- > Développements récents en droit du louage résidentiel :
Palmarès des décisions récentes en droit locatif
Conférencière : M^e Josée M. Gagnon
- > *Les avis à la Régie du logement : Donner et recevoir un avis en logement locatif : pas toujours aussi simple qu'il n'y paraît!*
Conférencière : M^e Suzanne Guèvremont
- > *Les punaises de lits : Ça pique! : Qui fait quoi?*
Conférenciers : M^e Guy Audet et M^{me} Marianne Cloutier de la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal

13 DÉCEMBRE 2016 | LE RÈGLEMENT DES CONFLITS DE TRAVAIL EN PRÉSENCE DE PERSONNES AU CARACTÈRE DIFFICILE : UN PROBLÈME PARFOIS COMPLEXE, PARTAGÉ PAR LES EMPLOYEURS ET LES SYNDICATS

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

M^e Marie-France Veilleux, directrice affaires juridiques, droit de l'emploi et relations de travail chez Agropur Coopérative, M^e Sophia Rossi Lanthier, avocate chez Borden Ladner Gervais, et le D^r Gilles Chamberland, médecin-psychiatre, directeur des services professionnels et des affaires médico-légales de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, étaient les conférenciers. Les employeurs et les syndicats sont quelques fois confrontés à des situations litigieuses lors desquelles ils doivent composer avec des employés qui présentent un caractère conflictuel. Cette situation peut résulter d'un désaccord qui a perduré, mais aussi de la personnalité même de l'individu en cause. L'objet de la présentation était de bien cerner ces employés et de mettre en lumière des pistes de solutions.

19 JANVIER 2017 | LE C.P.C. ET LA COUR DU QUÉBEC : UN AN DÉJÀ

Colloque Barreau de Montréal – CAJ, organisée par le comité de liaison avec la Cour du Québec, chambre civile

Un an après l'entrée en vigueur du nouveau C.p.c., l'honorable Martine L. Tremblay et M^e Stéphane Davignon ont fait une mise au point sur la gestion des dossiers par la Cour du Québec, District de Montréal, et ont présenté diverses recommandations de meilleures pratiques.

8 FÉVRIER 2017 | ACTIVITÉ PIONNIERS - RENCONTRE AVEC L'HONORABLE DANIEL DORTÉLUS, J.C.Q.

Conférence Barreau de Montréal — AABC Services d'assurances, organisée par le comité sur la diversité ethnoculturelle

À l'image de la société, la communauté juridique se diversifie. Si la croissance de cette pluralité culturelle semble récente, cette diversité est bien présente au sein de la profession depuis plusieurs décennies.

Cette conférence a permis de découvrir la communauté haïtienne et l'un de ses représentants, Daniel Dortéus, juge à la Cour du Québec. On a pu en apprendre sur son parcours professionnel ainsi que sur la réalité de la pratique telle que vécue par les membres de la communauté haïtienne. Les expériences partagées lors de cette conférence seront utiles à l'avocat, qu'il soit candidat dans un processus d'embauche, employeur ou s'il souhaite conseiller ses clients dans le contexte multiculturel d'aujourd'hui.

14 FÉVRIER 2017 | RÉTROSPECTIVE DES DÉCISIONS MARQUANTES EN DROIT DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL AU QUÉBEC

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

M^e Maude Grenier et M^e Philippe Bélisle, avocats chez Norton Rose Fulbright, ont fait une revue de 10 décisions ayant marqué la pratique en droit de l'emploi et du travail au cours de la dernière année. Ils ont mis en lumière les principaux enjeux qui en découlent de même que leur portée en matière de gestion des ressources humaines.

14 MARS 2017 | LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE SUBI PAR UN EMPLOYEUR À LA SUITE DU DÉPART INTÉMPÊTIF D'UN EMPLOYÉ-CLÉ : L'AFFAIRE PHARMACIE JEAN-SÉBASTIEN BLAIS INC.

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

M^e Nicolas Courcy, avocat chez Lavery, a fait une revue des faits de l'affaire Pharmacie Jean-Sébastien Blais inc., des constats et conclusions de la juge de première instance. Il a discuté également du cadre entourant la protection des intérêts d'un employeur faisant face au départ de mauvaise foi d'un employé-clé et la réparation des dommages subis (calcul et preuve des dommages). De plus, M^e Courcy a fait une brève revue de la jurisprudence québécoise, notamment afin de situer celle-ci au regard de la jurisprudence canadienne sur le sujet.

21 MARS 2017 | LE LOBBYISME, UNE SOLUTION ALTERNATIVE AU DROIT

Conférence Barreau de Montréal — AABC Services d'assurances, organisée par le comité des avocats ayant des carrières alternatives

Conférencier : M^e Simon-Pierre Diamond, LLB, MBA, directeur chez Ryan Affaires publiques. Il a été élu député à l'Assemblée nationale du Québec en 2007 et a également été conseiller politique du ministre de la Santé et de la vice-première ministre du Québec.

Sujet : À travers les dernières années, le lobbying a vécu une transformation majeure. Aujourd'hui, les pratiques sont encadrées légalement et le lobbyiste est considéré comme un professionnel qui représente ses clients devant les instances gouvernementales. Le secret d'un bon lobbying, c'est de bien comprendre le contexte dans lequel les décisions se prennent et concevoir un plan qui permet aux décideurs de respecter leurs valeurs, leurs engagements et leurs contraintes. Il faut apporter des solutions et non pas des problèmes. Cette formation avait pour but de permettre de mieux déchiffrer la pratique moderne des relations gouvernementales et comprendre dans quelle mesure le lobbying peut s'avérer nécessaire à vos clients.

11 AVRIL 2017 | LE TRAVAIL À LA DEMANDE ET L'OBLIGATION DE DISPONIBILITÉ DES PERSONNES SALARIÉES : QUEL ENCADREMENT NORMATIF?

Activité organisée par le Groupe des 2^e mardi

M^{me} Guylaine Vallée, professeure à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, et M^e Dalia Gesualdi-Fecteau, professeure au département des sciences juridiques de l'UQAM, ont présenté les résultats d'une étude empirique et jurisprudentielle réalisée au Québec, qui a permis de documenter différentes manifestations du brouillage des frontières entre le temps de travail et le temps hors travail et d'examiner l'application des normes minimales du travail dans ce contexte.

25 AVRIL 2017 | LE DROIT AUTREMENT : 11 FEMMES QUI ONT CHOISI DE DIRE NON À LA PRATIQUE CONVENTIONNELLE ET QUI ONT TROUVÉ LEUR VOIE

Activité de réseautage et de formation Barreau de Montréal — AABC Services d'assurances, organisée par le comité des avocates dans la profession

Le comité des avocates dans la profession invitait les membres à visionner en primeur les capsules vidéo mettant en vedette des avocates au parcours inspirant. Ces femmes ont opté pour une carrière leur permettant de s'accomplir à tous les niveaux et n'entrant pas nécessairement dans la définition traditionnelle de la profession d'avocat.

Cet événement a pris la forme d'une discussion ouverte regroupant plusieurs de ces avocates inspirantes et M^e Brigitte Gagnon, coach certifiée professionnelle, directrice des services-conseils en coaching, mentorat et transition de carrière pour le Groupe Montpetit. L'échange a été suivi d'un cocktail vin et fromages au cours duquel les participantes ont pu rencontrer ces avocates.

LES SERVICES

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS DE MONTRÉAL (AEAM)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e Jeffrey Boro, président
M^e Robert Primeau, vice-président
M^e Doris Larrivée, secrétaire-trésorière
M^e Geneviève Apollon
M^e Geneviève Boutin
M^e Diane Chartier
M^e Marie Christine Kirouack
M^e Michèle Lynn Meleras
M^e Johanne O'Hanlon
M^e Johanna Sarfati

Nombre de séance: 1 (et de nombreux échanges par courriel)

MANDAT

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'Entraide des Avocats de Montréal, connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à «secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus.»

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'Association, des administrateurs peuvent la rencontrer et discuter avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois troublantes et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

La souscription annuelle est de 25\$, payable à l'association par l'entremise du Barreau de Montréal, à l'attention de M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal et secrétaire-trésorière de l'Association. Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'Association peut dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés. Au cours de la dernière année, l'Association est venue en aide à 12 confrères ou ex-confrères.



SALON DES AVOCATS

Le Barreau de Montréal met à la disposition de ses membres un salon où les avocats peuvent se rendre pour revêtir la toge, faire quelques téléphones, réviser un dossier ou simplement prendre un café avec les confrères. Depuis septembre 2013, ce salon et le vestiaire des avocats sont situés au 2^e étage du Palais de Justice. Le salon est plus spacieux et son accès facilité. On a amélioré l'offre de produits, ce qui semble être apprécié des membres.

Des espaces de travail et deux ordinateurs avec accès sans frais à Internet ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont mis à la disposition des membres par le CAIJ. Un accès gratuit à Internet, avec ou sans fil, est également disponible pour les portables.

Enfin, il est possible de louer au Salon des avocats une toge (2\$/jour) et un rabat (1\$/jour). De plus, comme le Barreau de Montréal voit à la gestion des casiers situés dans le vestiaire adjacent au Salon, il est possible de louer des casiers sur une base annuelle ou quotidienne (2\$/jour) et d'acheter un cadenas (5\$).

D'ailleurs, un employé du Barreau de Montréal accueille les avocats au Café Thémis, tous les jours, de 8h30 à 17h. Alexandre Martin Dufresne, Jocelyn Roy et Marie-Ève Sansfaçon se partagent la tâche d'accueillir les membres avec professionnalisme.

Encourager la relève artistique

Le Barreau de Montréal est fier d'offrir une vitrine d'exposition à la relève artistique. En plus d'encourager les jeunes artistes en formation, cette initiative permet de rendre le Salon des avocats plus chaleureux et convivial. Un concours annuel organisé en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) permet aux artistes intéressés de soumettre jusqu'à 10 oeuvres sur la thématique de leur choix. Le gagnant est choisi par un jury composé de représentants du Barreau de Montréal et de l'UQÀM. Cette année, les toiles de madame Marylin Leblanc ont été installées au Salon des avocats en remplacement de celles de monsieur Hély Gobaa.



MEMBRES

M^e Aline Quach, présidente
M^e Stéphanie Beaulieu
M^e Nancy Cleman
M^e Claude Girard
M^e Myriane Le François
M^e Chantal Massé
M^e Sébastien Pelletier
M^e Marie-Christine Roch-Hansen (jusqu'à sa démission)
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice

Nombre de séances: 4

MANDAT

Ce comité conjoint, formé de représentants du Barreau de Montréal et du Jeune Barreau de Montréal, a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois. Son but est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.



Créer des liens Donner du soutien

Service de mentorat 514 866-9392

Vous pratiquez seul ?

Vous aimeriez échanger sur certaines préoccupations ?

Les conseils d'un collègue expérimenté seraient bienvenus ?

Le **SERVICE DE MENTORAT** est là pour vous !

www.barreaudemontreal.qc.ca
www.ajbm.qc.ca

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, le comité a discuté et rempli les quatre objectifs qu'il s'était fixés l'année précédente.

- > **Objectif 1. Publiciser différemment le service de mentorat:**
L'avis de recrutement de mentors est en permanence à la première page du site Internet du Barreau de Montréal. Il a été suggéré que le service soit annoncé sur la page Facebook du Barreau de Montréal et du Jeune Barreau de Montréal, et que la directrice générale utilise sa page LinkedIn pour recruter des mentors.
- > **Objectif 2. Établir une banque de mentors:**
Les membres du comité communiqueront avec les mentors potentiels, désignés sur une liste préparée par la directrice générale, afin de vérifier leur intérêt et leur disponibilité. La banque sera alors à jour et permettra à la directrice générale d'effectuer efficacement les jumelages.
- > **Objectif 3. Établir un processus de reconnaissance envers les mentors:**
Il est établi que les mentors ayant participé durant l'année reçoivent une invitation personnelle du bâtonnier pour le cocktail de remerciements.
- > **Objectif 4. Revoir le suivi des jumelages afin qu'il soit bien personnalisé et bien encadré:**
Les membres du comité assureront un suivi auprès des mentors et mentorés, par téléphone ou courriel. La mise en place du processus final reste à être discutée lors de la dernière réunion du comité.

Aucune activité de formation n'a été organisée cette année par le comité. Cependant, une activité de réseautage avec un conférencier traitant du réseautage aura lieu en juin prochain.

Le service de mentorat a effectué 22 jumelages cette année, pour un total de 516 depuis la mise en place du service en août 1999.



**INFORMER
LE PUBLIC ET
DÉMYSTIFIER
LE DROIT**

Le public

Le Barreau de Montréal, convaincu que la protection du public passe indéniablement par l'information, met tout en œuvre pour informer les justiciables de leurs droits et obligations. C'est dans cette optique qu'il organise de nombreuses activités qui permettent non seulement d'informer le public, mais qui démystifie le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

SALON VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Horia Bundaru, président
 M^e Francine Beaumier
 M^e Joséane Chrétien
 M^e Alec Fafard
 M^e Alexandre Forest
 M^e Émilie Giroux-Gareau
 M^e Mélanie Christelle Holbard-Monchiet
 M^e Brigitte Karib
 M^e Élise Robert-Breton
 M^e Sandra Tremblay
 M^e Lauréanne Vaillant
 M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications
 M^e Catherine Alix, coordonnatrice de comités (jusqu'à son congé de maternité)
 M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur de comités

RAPPORT DU PRÉSIDENT

La 20^e édition du Salon VISEZ DROIT, dont le thème était *Justice en fête*, s'est tenue du 3 au 6 avril 2017 au complexe Desjardins et a, encore une fois, connu un grand succès, tant par les nombreuses consultations juridiques qui y ont été offertes, que par l'importante participation du public.

La ministre de la Justice, M^e Stéphanie Vallée, a souligné combien le Salon était l'occasion par excellence pour le public montréalais d'obtenir de l'information précieuse sur notre système de justice.

Le bâtonnier Simon Tremblay a remis le prix VISEZ DROIT à M^e Nadine Marchi et à M^{me} Florence Pépin pour les remercier de leur contribution indéfectible au Salon.

Au cours de la semaine, le public et les écoles présentes au Salon ont pu assister à une foule d'activités sur le thème de la justice, animées par le dynamique duo formé de M^e Francine Beaumier et de la comédienne Lynda Johnson, sous la direction de la grande chef d'orchestre, M^{me} Gislaine Dufault.

Le coup d'envoi des activités a été donné par un dialogue portant sur les réussites et défis montréalais en matière d'accès à la justice, animé par M^{me} Esther Bégin avec, notamment, le professeur Pierre Noreau, directeur du projet ADAJ et M. Serge Lareault, protecteur des personnes en situation d'itinérance à la Ville de Montréal. La journée a été clôturée par un jeu-questionnaire opposant d'anciens bâtonniers au bâtonnier actuel et au bâtonnier-élu, suivi d'un procès simulé en droit criminel, interprété par des étudiants du cégep.

Au cours de la seconde journée, les élèves ont tenté d'identifier parmi divers intervenants le Commissaire à l'enfance de la Ville de Montréal. Ils ont par la suite assisté à une courte pièce de théâtre interprétée par leurs collègues du primaire portant sur l'impact des mots dans la musique, suivie par un entretien avec la psychologue, D^{re} Stéphanie Léonard, et le criminaliste, M^e Walid Hijazi. La fin de la journée a été marquée par un jeu interactif sollicitant leurs connaissances sur les jalons juridiques ayant marqué l'histoire depuis la fondation de Montréal.



Crédits photo : Sylvain Légaré

La troisième journée a débuté par deux capsules interprétées par les élèves du secondaire, suivies par une discussion portant sur le difficile équilibre entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, avec notamment la pédiatre D^{re} Gaëlle Vekemans et M^{me} Julie Boisvert du SPVM. Le Salon a ensuite accueilli les gagnants du concours La Justice a bonne mine, qui avait pour thème « Décris le Montréal de tes rêves ». Les gagnants ont été interviewés dans une ambiance « talk show » par M^e André d'Orsonnens et François-Étienne Paré.

La dernière journée a vu s'affronter sur scène de talentueux orateurs, avant de laisser place à un procès simulé sur le thème de la non-responsabilité criminelle pour troubles mentaux et à la très populaire joute d'improvisation entre de courageux avocats, sous le regard sévère de l'arbitre François-Étienne Paré. En soirée, plus d'une centaine de bénévoles « fidèles » depuis de nombreuses années se sont réunis pour souffler les 20 bougies du Salon.



CONSULTATIONS JURIDIQUES

MEMBRES

M^e Caroline Tremblay, présidente
 M^e Christian Azzam
 M^e Anne-Virginie Desmarais
 M^e Martine Dubois
 M^e Fanie Dubuc
 M^e Elsa Kelly Rhéaume
 M^e René Labrosse
 M^e Stéphanie Rainville
 M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications
 M^{me} Christine Plourde, adjointe aux communications

MANDAT

Le comité des consultations juridiques s'occupe d'offrir à la population montréalaise un service d'orientation et d'informations juridiques, par le biais de consultations gratuites et privées. Il assure le recrutement des avocats bénévoles dans tous les champs de pratique requis pour répondre aux besoins de la population.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année encore, grâce à la collaboration et au professionnalisme d'une centaine d'avocats et avocates qui ont accepté de mettre leurs compétences au service des justiciables, des consultations juridiques gratuites ont été offertes dans le cadre du Salon VISEZ DROIT, qui se tenait du 3 au 6 avril 2017. Afin de souligner le 20^e anniversaire du Salon, le comité a prolongé la durée des consultations jusqu'à 19 h, le jeudi 6 avril.

Une douzaine d'avocats étaient sur place en permanence et plusieurs autres étaient disponibles par téléphone.

Encore cette année, le comité a pu compter sur la précieuse collaboration du CAIJ qui offre un service de recherchistes pendant toute la durée des consultations juridiques.

Le comité des consultations juridiques tient à remercier les précieux bénévoles qui ont offert plus de 1 000 consultations!

CONCOURS VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Rosalie Plouffe, présidente
 M^e Michael Bergman
 M^e Mélanie Dugré
 M^e Elizabeth Greene
 M^e Émilie Jutras
 M^e Xanthoula Konidaris
 M^e Nathalie Lefebvre
 M^e Antoine Lippé
 M^e Mihaela Marineau
 M^e Nathalie Marois
 M^e Heather Marjorie Michelin
 M^e Peter Joseph Moraitis
 M^e Julie Pelletier
 M^e Tim Seah
 M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications
 M^{me} Christine Plourde, adjointe aux communications

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce comité chapeaute le concours des « Débats oratoires » ainsi que le concours « La Justice a bonne mine / Write for Justice ».





CONCOURS DES DÉBATS ORATOIRES

Le concours des débats oratoires s'adresse aux étudiants francophones et anglophones du niveau collégial de l'île de Montréal. Il consiste à défendre publiquement une position à l'égard d'un sujet d'actualité qui comporte une connotation légale et qui soulève la controverse. La 28^e édition s'est déroulée le 29 mars 2017, sous le thème suivant : « L'abolition du système de justice militaire, POUR ou CONTRE ? »

Huit cégeps ont participé aux demi-finales qui se sont déroulées à la Salle Jules-Deschênes (5.15) du Palais de Justice de Montréal : Collège Bois-de-Boulogne, *Dawson College*, Collège International Marie-de-France, Collège Jean-de-Brébeuf, *John Abbott College*, Collège de Maisonneuve, *Lasalle College* et Collège Stanislas.

Le jury des demi-finales était présidé par M^e Pierre Fournier, avocat chez O'Reilly & associés, et complété par M^e Antoine Lippé, avocat au ministère de la Justice du Canada et avocat militaire, et M^e Julie Mousseau, avocate au ministère de la Justice du Canada à la Direction des affaires fiscales.

Le jury de la finale était présidé par l'honorable Marie Deschamps, ancienne juge à la Cour Suprême du Canada. Les autres membres du jury étaient M^e Stephen Schenke, avocat et ancien bâtonnier du Barreau de Montréal, le Lieutenant-Colonel Jean-Michel Cambron, avocat, M. Vincent Larouche, journaliste à La Presse, et M^e Stéphanie Gamache, avocate et coroner.

M^{es} Mélanie Dugré, Nathalie Lefebvre et Peter Moraitis, membres du comité des Concours, ont respectivement agi comme modératrice, teneuse de temps et maître de cérémonie des débats.

Les membres du jury de la finale ont proclamé gagnants M^{me} Juliette de Lamberterie et M. Alberto Slinger du Collège Stanislas. Ces derniers se sont vus décerner le prix Philippe-Casgrain, ainsi qu'une somme de 500\$ chacun et un logiciel Antidote, le logiciel d'aide à la rédaction du français de *Druide informatique*. Les membres de l'équipe finaliste, composée de M. Arnaud Hoste et M^{me} Ana Luiza Nicolae du Collège Bois-de-Boulogne, ont reçu pour leur part une somme de 250\$ chacun et un logiciel Antidote.

Enfin, les membres du jury des demi-finales ont décerné les prix des deux meilleurs orateurs parmi les équipes n'ayant pas atteint la finale à M^{me} Marie Dion-Cliche et à M^{me} Ariane Roberge, toutes deux du Collège de Maisonneuve. Elles ont gagné une somme de 150\$ chacun et un exemplaire du *Grand Druides des synonymes*.

CONCOURS « LA JUSTICE A BONNE MINE/WRITE FOR JUSTICE »

Le Barreau de Montréal a tenu son 30^e concours annuel de composition sur un thème juridique à l'intention des étudiants francophones et anglophones des niveaux primaire et secondaire de l'île de Montréal. Le thème retenu pour l'édition 2017 s'inscrit dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal : « Décris le Montréal de tes rêves ». Le comité a reçu 740 textes provenant de 34 écoles différentes.

Les textes gagnants ont été sélectionnés en caviardant les noms des participants et des écoles, selon les critères suivants : fidélité au thème, originalité, orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire et analyse personnelle. Une importance particulière est accordée au critère de l'originalité.

Les gagnants de l'édition 2017 sont : Ella Brousseau, du *Beacon Hill Elementary* (anglais), et Ombeline Desraisme, du Collège Stanislas (français), dans la catégorie primaire 3^e cycle ; Maya Nadler, de *Villa Maria High School* (anglais), et Julianne Angeles et Manuel Goneau (*ex æquo*), tous deux de l'École Louis-Riel (français), dans la catégorie secondaire 1^{er} cycle ; et enfin, Amalia Mastroberardino, de *Villa Maria High School* (anglais), et Maxime Prieur, de l'École Antoine-de-Saint-Exupéry (français), dans la catégorie secondaire 2^e cycle. De plus, 29 participants ont reçu une mention pour leur texte.

La remise des prix, animée par M^e André d'Orsonnens, président fondateur de *Druide informatique*, et M. François-Étienne Paré, acteur et animateur, a eu lieu le 5 avril 2017 au complexe Desjardins, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT du Barreau de Montréal. Les gagnants y ont fait la lecture de leur texte devant le public et ont reçu une somme de 200\$ chacun et un logiciel Antidote. Avant cette remise de prix, les gagnants, leurs parents et leurs enseignants ont également eu l'occasion de visiter le Palais de Justice de Montréal et de rencontrer un juge.

CONFÉRENCES VISEZ DROIT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Barreau de Montréal offre les services d'avocat(e)s dans le but de dispenser des conférences juridiques à la population de la métropole. La clientèle visée est très large: organismes communautaires, entreprises, groupes du troisième âge, institutions scolaires, etc.

Le Barreau de Montréal a reçu six demandes de conférences, qui ont pu être comblées avec l'aide de cinq avocats. Elles portaient sur les sujets suivants:

- > La profession d'avocat (2)
- > Les mandats en cas d'incapacité (1)
- > Les successions (1)
- > La vie privée et Internet (1)
- > Le système judiciaire (1)

SERVICE D'AVOCATS DE GARDE (SAGE)

Le SAGE offre des séances d'information de 30 minutes aux personnes qui se représentent seules dans le cadre d'un dossier en matière familiale. Ces consultations sont offertes uniquement sur référence de la Cour et se déroulent du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h.

Au cours de l'exercice 2016-2017, les bénévoles du SAGE ont réalisé 209 consultations. La très grande majorité de celles-ci émanaient de la salle 2.17. Les ordonnances intérimaires, les formulaires et les documents nécessaires à la fixation de la pension alimentaire pour enfant demeurent les sujets les plus souvent abordés.

Dans sa gestion, le SAGE demeure à l'écoute des partenaires et bénévoles afin d'assurer l'amélioration constante des services et outils offerts. C'est ainsi que le guide d'assistance en droit de la famille et les documents d'aide-mémoire pour les bénévoles ont été mis à jour. En vue d'une mise sur pied d'un SAGE par le Barreau de Laval sur son territoire, en septembre 2016, M^e Catherine Alix et M^e Nancy Brouillette ont offert une conférence aux futurs bénévoles lavallois afin de présenter le service et sa fonctionnalité.

Pour offrir quotidiennement une aide de qualité, le SAGE peut compter sur l'implication de dévoués bénévoles. Le SAGE entretient également les liens avec la Direction des services judiciaires de la Métropole, la Magistrature et l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec afin de continuer à améliorer ses services.

La gestion du SAGE est assurée par les coordonnatrices M^e Catherine Alix et M^e Stéphanie Bouchard. Celles-ci sont épaulées dans cette fonction par toute l'équipe du Barreau de Montréal et plus particulièrement par mesdames Frédérique Faubert et Marie-Béatrice Georges, ainsi que M^e Nancy Brouillette et M^e Nathalie Guertin.

SERVICE DE RÉFÉRENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Service de référence, créé en 1969, est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal dont l'expérience couvre tous les domaines du droit. Au 31 mars 2017, le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffrait à 1 184, alors qu'il était de 1 151 à pareille date l'an dernier.

Madame Ruth Kalama, préposée au Service de référence depuis novembre 2016, procède au traitement des demandes et fournit au client le nom d'un avocat inscrit dans la catégorie recherchée.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait fait 12 145 références d'avocats, pour répondre aux demandes qui lui ont été adressées par 7775 clients. Par ailleurs, il est à noter que 69% des demandes requièrent les services d'un avocat qui parle français, 27% anglais et 4% une autre langue que le français ou l'anglais.

SERVICE DE RÉFÉRENCE EN LIGNE

Depuis septembre 2014, le Barreau de Montréal, de concert avec Juris Concept, offre à la population un service de référence accessible en ligne 24 heures par jour, 7 jours par semaine, à l'adresse suivante: www.jurisreference.ca. Ce service s'ajoute aux outils qui existent déjà pour aider la population à trouver un avocat. Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, 1726 références ont été faites par Jurisréférence, alors qu'il y en avait eu 1044 pour la période précédente.



SERVICES PRO BONO DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Grâce à l'appui financier du Barreau de Montréal, le Jeune Barreau de Montréal (« JBM ») offre gratuitement plusieurs services juridiques pro bono à la population, et ce, avec l'aide de plus d'une centaine de jeunes avocats bénévoles.

Le **Service de préparation à une audition (SPA)** a été mis en place en 1995 dans le but d'améliorer l'accessibilité à la justice de même que d'en faciliter l'administration. Les consultations gratuites de 30 minutes offertes sur l'heure du dîner, du lundi au vendredi, permettent aux justiciables de recevoir de l'information sur le déroulement de l'audience, sur le rôle des différentes parties ainsi que sur les règles de preuve et de procédure. Initialement, le service visait uniquement les justiciables ayant une audition devant la **Cour du Québec, division des petites créances**, mais depuis ce temps, ont été ajoutées la **Régie du logement**, la **Commission des relations du travail** et la **Cour d'appel du Québec**.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de demandes pour les SPA, le Palais de Justice de Montréal a gracieusement mis à la disposition du JBM une troisième salle pour les rencontres entre les avocats bénévoles et les justiciables sur l'heure du dîner.

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, **1241 personnes** ont bénéficié de services juridiques *pro bono*:

- > Service de préparation à une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances: 1020
- > Service de préparation à une audition devant la Commission des relations du travail: 5
- > Service de préparation à une audition devant la Régie du logement: 211
- > Service de préparation à une audition devant la Cour d'appel du Québec: 5

Service d'information juridique à la cour municipale de Montréal (SIJ)

Depuis mai 2011, le SIJ vise à apporter une aide ponctuelle aux accusés qui ne sont pas représentés par avocat devant la cour municipale de Montréal dans les affaires criminelles ainsi que les affaires pénales ayant un impact important. Les avocats bénévoles sont de garde tous les jours, de 9h30 à 12h30, au local consacré à cet effet à la cour municipale de Montréal et informent les accusés de leurs droits lorsque ceux-ci sont référés par les juges.

1159 accusés non représentés ont bénéficié du Service d'information juridique à la cour municipale du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 avec l'aide d'une trentaine d'avocats bénévoles qui ont été de garde lors de 246 avant-midis.

Service de médiation sur place aux petites créances

Ce service est un projet qui a été réalisé en collaboration avec la Cour du Québec et le Barreau de Montréal. Ce projet-pilote du JBM a été mis sur pied en novembre 2014. Dans le cadre de ce programme, les parties présentes le jour de leur audition sont invitées à participer à une séance gratuite de médiation d'une heure avant leur audition. Dans le cas où la médiation ne serait pas concluante, le juge entend leur dossier au fond.

53% des dossiers assignés ont accepté de participer à une médiation. 49% sont parvenus à une entente, ce qui a permis de doubler le nombre de dossiers mis au rôle dans les salles où les médiateurs étaient présents.

Nouveauté

Des démarches ont été réalisées entre le Tribunal administratif du Québec (TAQ) et le JBM afin de mettre en place un SPA pour les justiciables se représentant seuls devant le TAQ. La proposition de projet est actuellement sous-évaluation.



**HONORER ET
ENCOURAGER
L'EXCELLENCE**

Les prix et les hommages

Le Barreau de Montréal, par ses nombreux prix et distinctions, honore ses membres émérites et souligne la réussite de ses futurs membres ainsi que la contribution exceptionnelle de ceux qui l'aident à remplir sa mission.

LA MÉDAILLE

Le Conseil, à sa séance du 30 mars 2016, a convenu à l'unanimité, avec l'appui de la Conférence des anciens bâtonniers, d'octroyer la Médaille du Barreau de Montréal à M^e Jean-Yves Bernard, Ad. E. Cette haute distinction est remise à des personnes qui se sont signalées par leur contribution à la cause de la justice.

Monsieur le bâtonnier Simon Tremblay a rendu hommage au récipiendaire de la Médaille du Barreau lors de la Journée du Barreau, le 8 septembre 2016. Après avoir fait état de sa carrière remarquable et avant de lui remettre la Médaille, il a mentionné « Pour plusieurs, moi le premier, M^e Jean-Yves Bernard représente l'esprit même de la Médaille du Barreau de Montréal par son inestimable contribution à la cause de la justice depuis tout près de 40 ans. »



LE MÉRITE

À sa séance du 29 mars 2017, le Conseil a convenu d'octroyer le Mérite du Barreau de Montréal à M^e Alec Fafard. Ce Mérite est remis à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités.

Par ce geste, on tient à souligner son engagement de longue date et le dévouement avec lequel il s'est investi depuis 2007. En effet, en plus de siéger au sein du comité du Salon VISEZ DROIT depuis 10 ans et de participer aux nombreuses rencontres requises pour offrir chaque année une programmation de choix aux justiciables, M^e Fafard passe la semaine entière au salon. Animateur, comédien et auteur, il rédige de nombreux scénarios, va dans les écoles, rencontre les élèves, les aide à répéter tout en les sensibilisant à leurs droits et obligations, projetant ainsi une image humaine et flatteuse de la profession. M^e Fafard a reçu le Mérite des mains du bâtonnier Simon Tremblay lors de l'assemblée annuelle du 10 mai 2017.





M^{me} NADINE MARCHI



M^{me} FLORENCE PEPIN

PRIX VISEZ DROIT

Créé par le Conseil du Barreau de Montréal, le 9 janvier 2013, à la recommandation du comité du Salon VISEZ DROIT, le Prix VISEZ DROIT est attribué à des personnes qui aident le Barreau de Montréal à remplir sa mission en participant à des activités visant à informer le public de ses droits et à démystifier le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

Le 3 avril 2017, monsieur le bâtonnier Simon Tremblay, lors de l'inauguration du 20^e Salon VISEZ DROIT, a remis le Prix VISEZ DROIT – volet juridique à M^{me} Nadine Marchi, avocate et enseignante au Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption. Elle participe au Salon VISEZ DROIT depuis les tout débuts. Pendant les 10 premières années, elle a été à la fois avocate consultante, membre du comité d'organisation et présidente des consultations juridiques. Il y a 10 ans, alors qu'elle commençait à enseigner, elle a généreusement proposé de faire participer ses élèves au Salon VISEZ DROIT et de leur faire interpréter un procès simulé. Dix ans plus tard, les étudiants du cégep régional de Lanaudière à l'Assomption sont encore et toujours au programme du Salon VISEZ DROIT.

Quant au Prix VISEZ DROIT – volet public, il a été remis à M^{me} Florence Pepin. Depuis 10 ans, M^{me} Pepin participe assidûment à chacune des éditions du Salon et se porte volontaire pour venir prêter main-forte et mettre l'énergie de sa jeunesse au service de la justice. Elle est née avec le Salon VISEZ DROIT, elle y contribue depuis qu'elle a 10 ans et comme le Salon, elle célèbre cette année ses 20 ans.





LES 50-60-70 ANS D'ADMISSION AU BARREAU

Selon une tradition bien établie, au cours de la Journée du Barreau, le 8 septembre 2016, le bâtonnier a rendu hommage aux confrères suivants, qui célébraient leur 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau.

CÉLÉBRANT LEUR 60^e ANNIVERSAIRE :

M^e Guy Dulude, c.r.
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.
M^e Paul Ménard

Avocats à la retraite :

M^e René-C. Alary, c.r.
M^e Roy C. Amaron
M^e François Aquin, Ad. E.
M^e Claude Béland, O.Q., Ad. E.
M^e Morton Bell
M^e Bernard Boudrias
M^e Morris Chaikelson
M^e Robert Pigeon
M^e Jean-Pierre Rousseau, c.r.

CÉLÉBRANT LEUR 50^e ANNIVERSAIRE :

M^e Paul Asselin
M^e L. Michael Blumenstein
M^e Maurice Cantin, c.r.
M^e Gino Castiglio
M^e Gontran Chamard
M^e Guy P. Dancosse, c.r.
M^e Claude Fabien
M^e Leonard W. Flanz
M^e Jean-Paul Gagnon
M^e Pierre Langlois
M^e Seymour Luterman
L'honorable Louise Mailhot, Ad. E.
M^e Jacques Marquis
M^e Maxwell W. Mendelsohn, Ad. E.
M^e Jack R. Miller
M^e Simon Richter
L'honorable Gerald J. Rip
M^e Jean A. Savard, c.r.
M^e Paul-André Trudeau
M^e Jacob H. Woloshen

Avocats à la retraite :

M^e Jules Allard
M^e Jean-Guy Beauséjour
M^e Yves W. Brunet, c.r.
M^e Madeleine Cantin Cumyn
M^e Louis B. Courtemanche
M^e Jean André Elie
M^e Raymond A. Gagnon
M^e Jacques Habel
M^e Michel Héту, c.r.
M^e William J. Mandzia
M. le bâtonnier Serge Ménard, Ad. E.
M^e John J. O'Connor
M^e Bernard K. Schneider
M^e Jean Trépanier
M^e Gavin Wyllie

LES PRIX AUX ÉTUDIANTS EN DROIT

Les prix annuels du Barreau de Montréal ont été décernés cette année aux étudiants en droit mentionnés ci-après.

Université de Montréal

Deuxième au baccalauréat — Sarah-Maude Demers
Deuxième en 2^e année (*Prix Adolphe-Mailhot*) — Jany Tessier
Droit civil — Cindy Thiffault
Droit des affaires — Patrick Morin
Droit municipal (*Prix Francis-Fauteux*) — Virginie Chartrand

Université McGill

Excellence dans toutes les matières (*Prix Adolphe-Mailhot*) — Gregory Sheppard
Droit civil — Julien Delangie et Joël Roy
Procédure civile — Adam Stikuts et John Zelenbaba

Université du Québec à Montréal

Premier au baccalauréat — Pauline Lachance
Droits et libertés de la personne — Jeanne Gratton et Stéphanie Turcot
Droit de la preuve civile et administrative — Claude Berlinguette-Auger
Engagement dans le cadre du programme *Pro Bono* — Paule Evline Quелlette
Engagement dans le cadre du programme *Innocence* — Annick Pelletier

LE PRIX DU BARREAU DE MONTRÉAL

(Provenant d'un don de feu monsieur le bâtonnier Émile Poissant, c. r.)

Le 25 novembre 2016, à l'occasion de la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage où il a représenté le Barreau de Montréal, monsieur le bâtonnier Simon Tremblay a remis ce prix de 800\$ (525 euros) au récipiendaire, Karim Laouafi, Onzième secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris.

Dépot légal — 2017
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN: 1916-8527

Le Barreau de Montréal est fier de contribuer à la protection de l'environnement en imprimant ce rapport annuel sur du papier entièrement recyclé, contenant 100% de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.



certifié

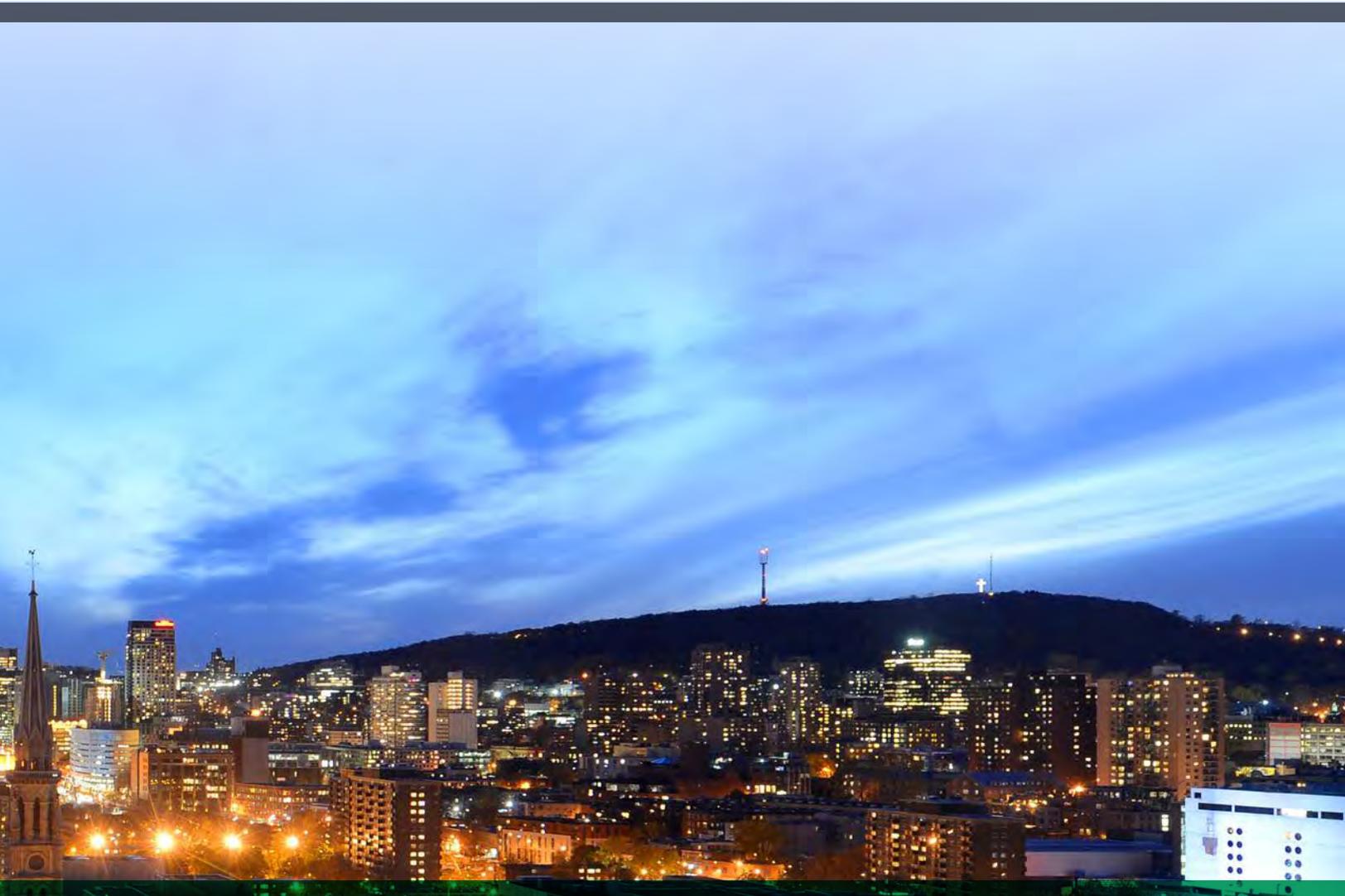
prochaine
sans chlore

100%
postconsommation

recyclé

archives
permianées

BIOGAZ
énergie
biogaz



BARREAU DE MONTRÉAL

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 866-9392
Télécopieur : 514 866-1488
Courriel : info@barreaudemontreal.qc.ca

WWW.BARREAUDEMONTREAL.QC.CA